
Bilan annuel 2021 de
la situation générale
de la santé, de la
sécurité et des
conditions de travail
de l'Ecole Normale
Supérieure de Lyon

Présenté en CHSCT du 1^{er}
mars 2022 et adopté à
l'unanimité

Références : JFP/AB/22-009

**Bilan annuel 2021 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon
(article 61 du décret 82-453 modifié)
Présenté en CHSCT du 1^{er} mars 2022 et adopté à l'unanimité
Information du CT du 3 mars 2022
Information du CA ; 2022**

1. INTRODUCTION	4
2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
2.1. DOMINANTES DISCIPLINAIRES	4
2.2. IMPLANTATIONS	4
2.3. SURFACES BATIES	4
2.4. EFFECTIFS DES PERSONNELS	5
2.5. EFFECTIFS DES ETUDIANTS ET DES ELEVES	5
2.6. EFFECTIFS DES PERSONNELS EPST	6
2.7. MOYENS SPECIALISES EN PREVENTION	7
3. ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL, MALADIES PROFESSIONNELLES	8
3.1. ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL DECLARES EN 2021	8
3.2. NATURE DES ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL DECLARES OU NON, AGENTS ENS ET PARTENAIRES (REPERTORIES AU NIVEAU DU REGISTRE DES ACCIDENTS BENINS ET DANS LES REGISTRES DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL) EN 2021	13
3.3. DECLARATION DE MALADIES PROFESSIONNELLES OU A CARACTERE PROFESSIONNEL	14
4. ACTEURS	15
4.1. ASSISTANTS DE PREVENTION	15
4.2. CONSEILLER.E.S EN RADIOPROTECTION (ANCIENNEMENT PERSONNES COMPETENTES EN RADIOPROTECTION (PCR))	16
4.3. MEDECINE DE PREVENTION	18
4.4. INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	19
4.5. CHARGE DE MISSION HANDICAP	20
4.5.1. LA POLITIQUE DU HANDICAP	20
4.5.2. ACTIONS	20
4.5.2.1. Accompagnements	20

4.5.2.2. Recrutement et maintien dans l'emploi des personnels	21
4.5.2.3. Les Plans d'Accompagnement d'Etudiant en situation de Handicap (PAEH)	22
4.5.2.4. Accessibilité Numérique	22
4.5.2.5. Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées et Duodays	23
4.5.2.6. Mises à disposition de travailleurs issus d'ESAT et PMSMP	23
4.5.3. POURSUITE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE	24
4.6. CONSULTATION DES PERSONNELS	24
4.6.1. COMITE HYGIENE ET SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)	24
4.6.2. COMITE L3	28
4.6.3. COMITE DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX	29
4.6.4. COMITE DE PROJET SUR LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	32
4.6.5. COMMISSION DE PREVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, DU HARCELEMENT ET DES DISCRIMINATIONS	32
4.6.5.1. Le dispositif de signalement :	33
4.6.5.2. Commission de prévention	33
4.7. ORGANISATION DE LA PREVENTION	34
4.7.1 INSTRUCTION GENERALE HYGIENE ET SECURITE	34
4.7.2 LIVRET D'ACCUEIL HYGIENE, SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL	34
<u>5 ACTIONS MENEES</u>	<u>35</u>
5.1. PRINCIPALES ENQUETES CONDUITES A LA SUITE D'INCIDENTS, D'ACCIDENTS, ACCIDENTS GRAVES OU REVELATEURS DE DANGERS GRAVES ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES OU A CARACTERE PROFESSIONNEL	35
5.2. VISITES DE LOCAUX ET ETUDES DE POSTE	38
5.3. GESTION DES DECHETS SPECIAUX	40
5.4. AUTRES	43
5.4.1. NOMBRE DE CAS DE RECOURS A UN EXPERT (PRECISER LA NATURE DES MISSIONS DE L'EXPERT) EN 2021	43
5.4.2. DESCRIPTION D'ACTION VISANT A INTEGRER LA COMPOSANTE SECURITE DANS LA CONCEPTION ET LE CHOIX DES BATIMENTS, INSTALLATIONS, MACHINES, PRODUITS, PROCES DE TRAVAIL ET DANS LA FORMATION EN 2021	43
5.4.3. METROLOGIE, AIDE TECHNIQUE	44
5.4.4. REUNIONS ET ACTIVITES TRANSVERSALES	44
<u>6. EVALUATION DES RISQUES ET PROGRAMMATION DES ACTIONS</u>	<u>45</u>
<u>7. FORMATIONS</u>	<u>46</u>
<u>8. DOCUMENTS ET CONSIGNES</u>	<u>49</u>
8.1. REGISTRES DE DANGER GRAVE ET IMMINENT (ART 5-6 A 5-8 DECRET 82-453 MODIFIE)	49
8.2. REGISTRES SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (ART 3-1 DECRET 82-453 MODIFIE)	52
8.3 INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES ET PERMIS DE FEU	54

8.4 TRAVAIL ISOLE	55
8.5 MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES	56
8.6 PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE GRANDE HAUTEUR (SUPERIEUR A 3 METRES)	56
8.7 RISQUES MAJEURS	56
8.7.1 LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)	56
8.7.2 LE PLAN DE CONTINUITE DES ACTIVITE	57
8.7.3 LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)	58
8.7.4 L'EPIDEMIE DE SARS-COVID19	58
9. RISQUES PARTICULIERS	61
9.1 RISQUES LIES A L'INCENDIE	62
9.1.1 ORGANISATION DE LA SECURITE INCENDIE	62
9.1.1.1 Commission de sécurité	62
9.1.1.2 Interventions diverses	63
9.1.2 EXPLOITATION DES BATIMENTS ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES	64
9.1.2.1 Contrôles et vérifications périodiques	64
9.1.2.2 Autres vérifications périodiques : matériels techniques (centrifugeuses, autoclave, postes de sécurité microbiologique ou PSM, ...)	65
9.2 RISQUES BIOLOGIQUES	65
9.3 RISQUES CHIMIQUES	67
9.3.1 GESTION DU RISQUE CHIMIQUE	67
9.3.2 LES FICHES INDIVIDUELLES D'EXPOSITION (FIE)	68
9.4 RISQUES LIES A LA RADIOACTIVITE	69
9.4.1 GESTION DU RISQUE RADIOACTIF	69
9.4.2 LES DECHETS RADIOACTIFS	71
9.4.3 LES FICHES INDIVIDUELLES D'EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS IONISANTS (FIERI)	71
9.4.4 CAMPAGNE DE DEPISTAGE DU RADON DANS LES BATIMENTS DE L'ENS	72
9.5 RISQUES LIES AUX MACHINES ET AUX INSTALLATIONS DE RECHERCHE	72
9.6 RISQUES LIES AUX BOUTEILLES DE GAZ SOUS PRESSION	73
9.7 RISQUES LIES A L'AMIANTE	73
9.8 RISQUES PSYCHOSOCIAUX	74
9.8.1 CELLULE DE VEILLE SOCIALE	74
9.8.2 CONSULTATIONS MGEN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL	75
9.9 RISQUES ROUTIERS	76
9.10 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)	76

1. Introduction

Les dispositions techniques et d'exploitation évoquées dans le présent rapport sont généralement prévues et imposées par de nombreux textes applicables à l'ENS.

Outre la partie relative à l'hygiène et à la sécurité du code du travail, les principaux éléments réglementaires sont présents dans :

- *Le décret du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;*
- *Le code de la construction et de l'habitation et en particulier le règlement de sécurité du 25 juin 1980 relatif à la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public*
- *La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.*

Ce rapport n'a pas de caractère exhaustif ; il s'appuie sur l'analyse de l'ingénieur d'hygiène et de sécurité et de son équipe et a une valeur indicative afin d'exprimer une synthèse de la situation.

Il s'agit ici de passer en revue les principales obligations qui s'imposent à l'ENS, et de décrire à partir des éléments disponibles, les dispositions prises pour les mettre en œuvre.

2. Présentation de l'établissement

2.1. Dominantes disciplinaires

Site Descartes et Buisson

- Lettres et Arts ;
- Sciences Humaines ;
- Langues ;
- Sciences Sociales ;
- Sciences de l'éducation ;
- Economie.

Site Monod :

- Mathématiques ;
- Informatique ;
- Sciences de la matière ;
- Biologie ;
- Sciences de la terre ;

Site IGFL : Biologie

Bibliothèque Diderot de Lyon

2.2. Implantations

3 sites

* site Descartes : 15, parvis Descartes - 69007 LYON

* site Monod : 46, allée d'Italie - 69007 LYON

* l'IGFL : 32-34 av., Tony Garnier – 69007 LYON

2.3. Surfaces bâties

Site Descartes : surface des bâtiments : 52 261 m² dont

Bâtiment Buisson : surface des bâtiments : 3 813 m²

Bibliothèque Diderot de Lyon : 16 504 m²

Et un parc de 3 hectares

Site Monod : surface des bâtiments : 55 239 m² et un parc : 2,5 hectares

Site IGFL : surface des bâtiments : 4 460 m²

2.4. Effectifs des personnels

Sont en activité à l'école, en détachement entrant ou mise à disposition entrante au 31.12.2021 (payés et/ou gérés par l'ENS, c'est à dire hors personnels affectés par d'autres organismes) :

	Effectifs 31/12/2021
BIATSS titulaires	427
BIATSS contractuels	155
Total BIATSS	582
Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires	226
Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs contractuels (ATER, Post doc, Lecteurs, Doctorants, PAST)	313
Total E, E-C et C	539
Total	1121

Au 31/12/2021 selon le périmètre du rapport social unique 2021

	Effectifs 31/12/2020
BIATSS titulaires	439
BIATSS contractuels	148
Total BIATSS	587
Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires	225
Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs contractuels (ATER, Post doc, Lecteurs, Doctorants, PAST)	321
Total E, E-C et C	546
Total	1133

Au 31/12/2020 selon le périmètre du bilan social 2020

2.5. Effectifs des étudiants et des élèves

	Etudiants 2021/2022
Normaliens élèves	1027
Normaliens étudiants	508
Auditeurs	295
Doctorants	485
HDR	9
CPES	35
Auditeurs libres et Etudiants entrants en échange international	34
Total	2393

Etudiants 2020/2021	
Normaliens élèves	1007
Normaliens étudiants	535
Auditeurs	273
Doctorants	467
HDR	5
CPES	27
Auditeurs libres et Etudiants entrants en échange international	8
Total	2320

2.6. Effectifs des personnels EPST

Les effectifs ci-dessous ne sont pas exhaustifs ; Les doctorants, stagiaires, ne sont pas pris en compte dans ces chiffres (uniquement permanents et CDD d'au moins 6 mois) ainsi que les personnels EPST du site Buisson.

Personnels EPST de l'ENS de Lyon	Effectifs 31/12/2019	Effectifs 21/12/2020	Effectifs 21/12/2021
Site Descartes			
CNRS	61	61	66
Lyon 2	28	30	30
IEP	8	8	8
Université de Saint-Etienne	3	3	3
UCBL	3	3	4
ENS ULM	1	1	1
Autres	8	8	9
Total Site Descartes	112	114	121
Site Monod			
CNRS	190	186	220
INRAE	24	22	24
INRIA	18	20	22
INSERM	29	29	39
UCBL	23	21	28
Autres	4	4	3
Total Site Monod	288	282	336
IGFL			
UCBL	7	7	7
CNRS	25	27	31
INRA	6	7	9
INSERM	1	1	2
Total IGFL	39	42	49
Total	439	438	506

Pour compléter, il y a **871** personnels ENS répartis dans les laboratoires des sites de l'ENS de Lyon : 291 à Descartes, 545 à Monod et 35 à l'IGFL.

Répartition tous personnels de laboratoire confondus :

CR et DR	259
PR et MCF	213
BIATSS	261
Chercheurs contractuels	86
Doctorants	430
BIATSS Contractuels et autres personnels temporaires	133
Total	1382

2.7. Moyens spécialisés en prévention

En janvier et en août 2017, le service de médecine de prévention a été renforcé par l'arrivée d'un médecin de médecine préventive pour les étudiants et d'une infirmière.

Fin août 2020, le médecin du travail du service inter-entreprise, présente 1,5 jours par semaine, est partie en retraite. Elle a été remplacée en janvier 2021 par une médecin du travail présente 3 jours par semaine. Une infirmière en santé au travail a été recruté de novembre 2020 à décembre 2020 pour renforcer le service médical dans le cadre de la crise sanitaire.

Les moyens ci-dessous sont ceux existants au 31 décembre 2021

- 1 ingénieur de prévention des risques professionnels (temps complet) et conseiller de prévention (art 4 et 4-1 du décret 82-453 modifié) d'établissement ;
- 3 techniciens (2 temps complets et un à 80%) parmi lesquels :
 - 1 conseillère en radioprotection administrative et manager du risque ;
 - 1 référente sécurité laser administrative ;
- 1 secrétaire médicale (à 100 %) ;
- 2 médecins du travail (temps médical de 1 ETP)
- 2 médecins généralistes pour les étudiants et la classe passerelle (temps médical de 16h/semaine) ;
- 1 infirmière de santé au travail pour le personnel (à 100%)
- 2 infirmières pour les étudiants (à 100 %) ;
- 2 psychologues pour les étudiants et les doctorants (32 heures/semaine) ;
- 1 psychologue pour les personnels au centre de santé MGEN.
- 6 Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR) ;
- 3 Référents sécurité Laser
- 62 assistants de prévention (art 4 et 4-1 du décret 82-453 modifié)
- 1 assistante sociale

3. Accidents de service et du travail, maladies professionnelles

3.1. Accidents de service et du travail déclarés en 2021

De quoi parle-t-on ?

Les accidents de service concernent les fonctionnaires tandis que les accidents de travail concernent les personnels non-titulaires.

On distingue également les accidents de service (sur le lieu de travail) des accidents de trajet.

De plus, ces accidents peuvent entraîner des versements de rente s'ils ont conduit à une invalidité.

27 C'est le nombre d'agents qui ont été concernés par un accident de service ou de trajet en 2021

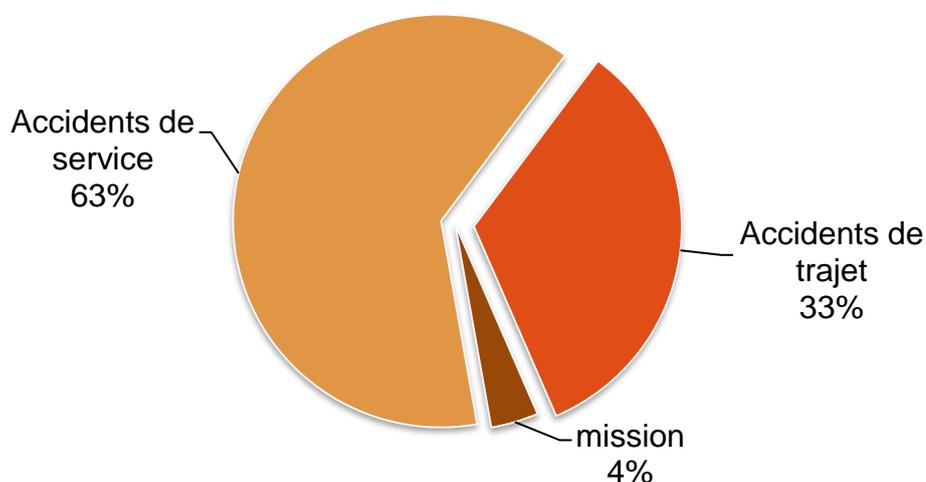
27 accidents ont été reconnus comme imputables et 1 non imputable. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2020 (21 agents concernés). Par contre le nombre de jours d'arrêts globaux imputables a été plus que divisé par 2 : 251 contre 539 en 2020.

Deux agents sont décédés suite à des malaises sur leur lieu de travail ou en mission. L'établissement a reconnu l'imputabilité au service de ces malaises.

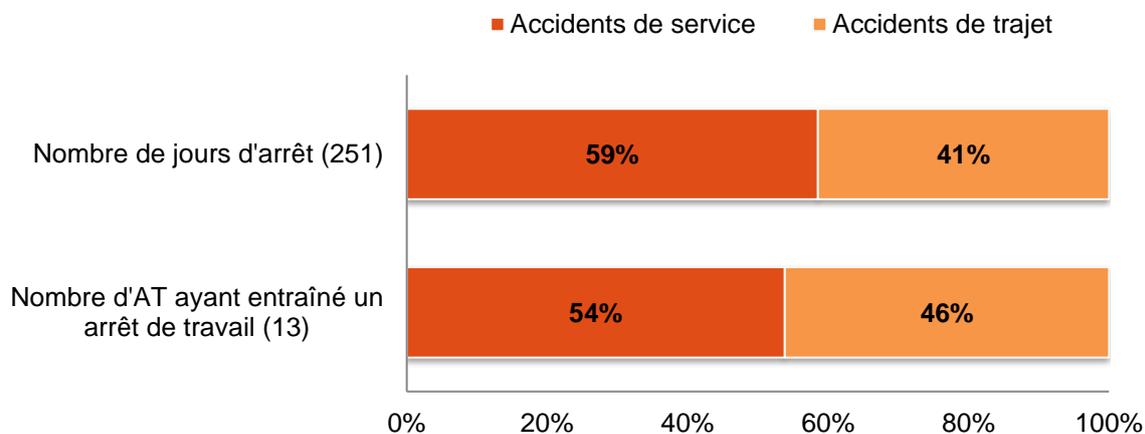
Récapitulatif des accidents de service et de trajet des personnels de l'ENS de Lyon au déclarés en 2021

Type d'absence	Nombre d'agents ayant déclaré un accident	Nombre d'accidents déclarés et reconnus	Nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail	Nombre de jours d'arrêt
Accidents de service	17	17	7	147
Accidents de trajet	10	9	6	104
Accident de mission	1	1	0	0
Total	28	27	13	251

Répartition du nombre d'accidents déclarés et reconnus en accidents de service, de trajet ou de mission



Répartition du nombre d'accidents ayant donné lieu à un arrêt de travail, et répartition du nombre de jours d'arrêts accordés



Base : 27 accidents déclarés et reconnus en 2021

Les accidents de service représentent 54 % des accidents ayant entraîné un arrêt et 59 % du volume des jours d'arrêt (contre 42% et 57% en 2020).

Autres chiffres

Le taux de fréquence permet de mesurer la fréquence des jours d'arrêts entraînés par un AT en fonction du nombre d'heures globales travaillées dans l'établissement.

La formule de calcul est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{\text{ETPT annualisés} * \text{nombre d'heures travaillées}} * 1\,000\,000$$

7,7% C'est le taux de fréquence des accidents en 2021 pour 1 million d'heures travaillées (12,12% en 2020)

L'indice de fréquence permet lui de mesurer le nombre d'accidents de travail entraînant un arrêt en fonction du nombre d'agents de l'établissement.

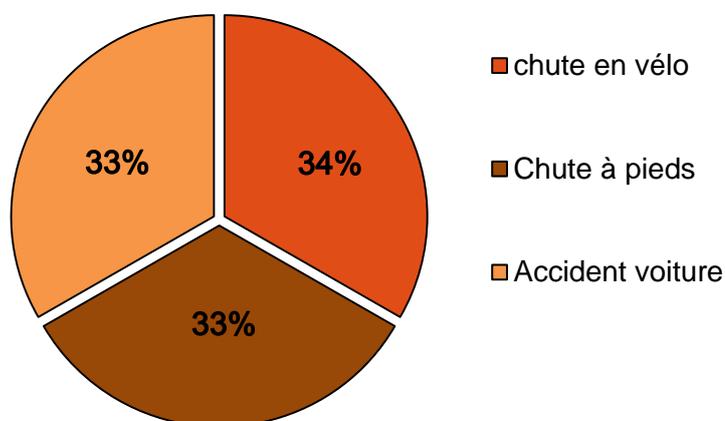
La formule de calcul est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{\text{Nombre d'agents en activité}} * 1\,000$$

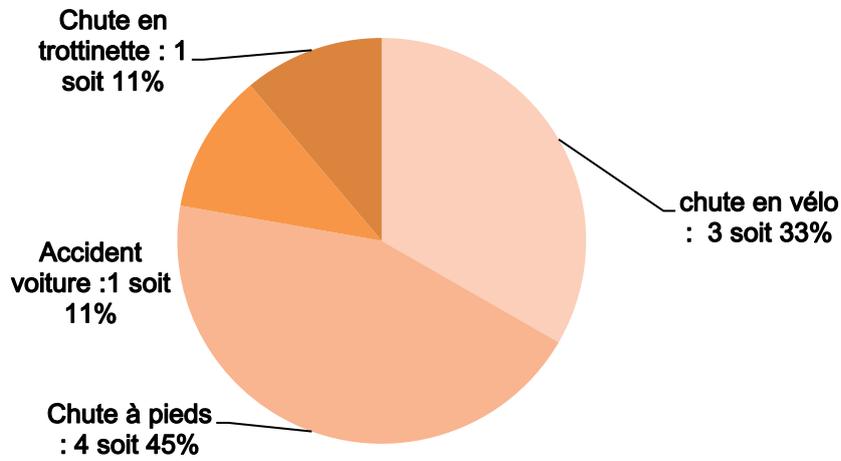
11,6 % C'est l'indice de fréquence des accidents en 2021 pour 1 000 agents (10,87 en 2020)

Répartition des accidents de trajets par type – comparaison 2019 / 2020 /2021

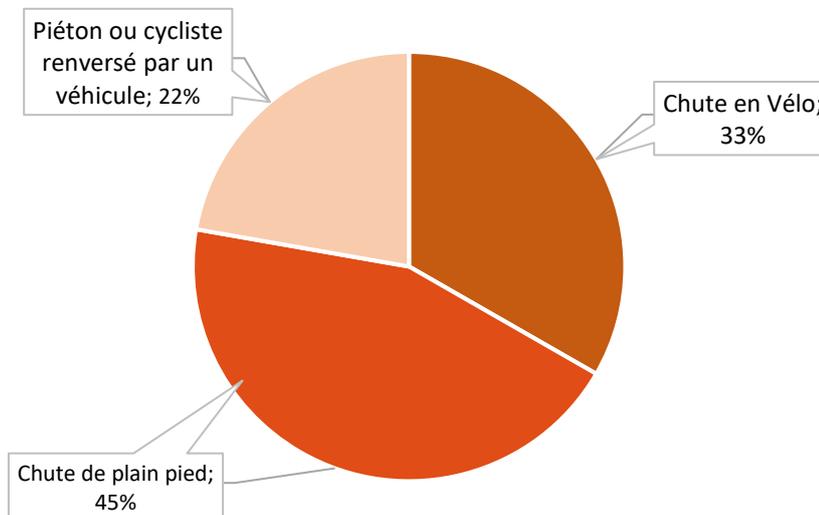
Répartition des accidents de trajets par type - 2021



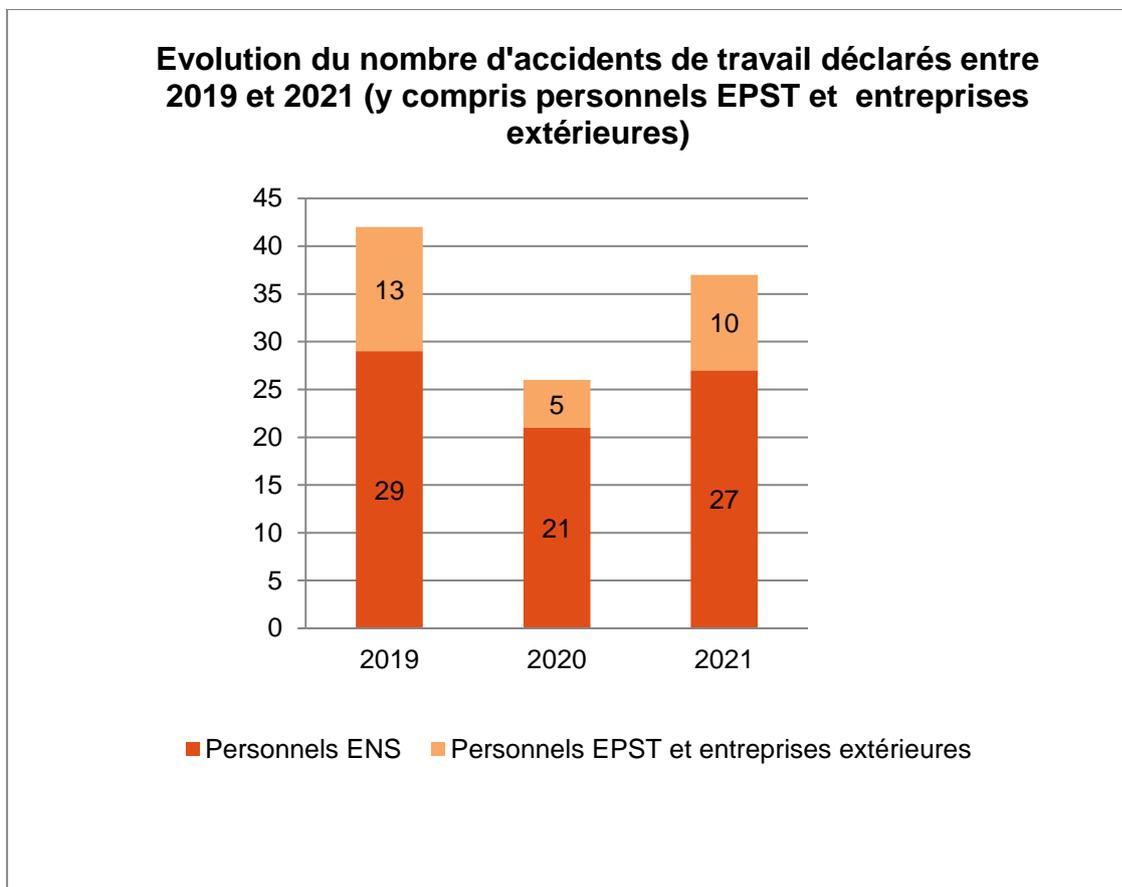
Répartition des accidents de trajets par type - 2020



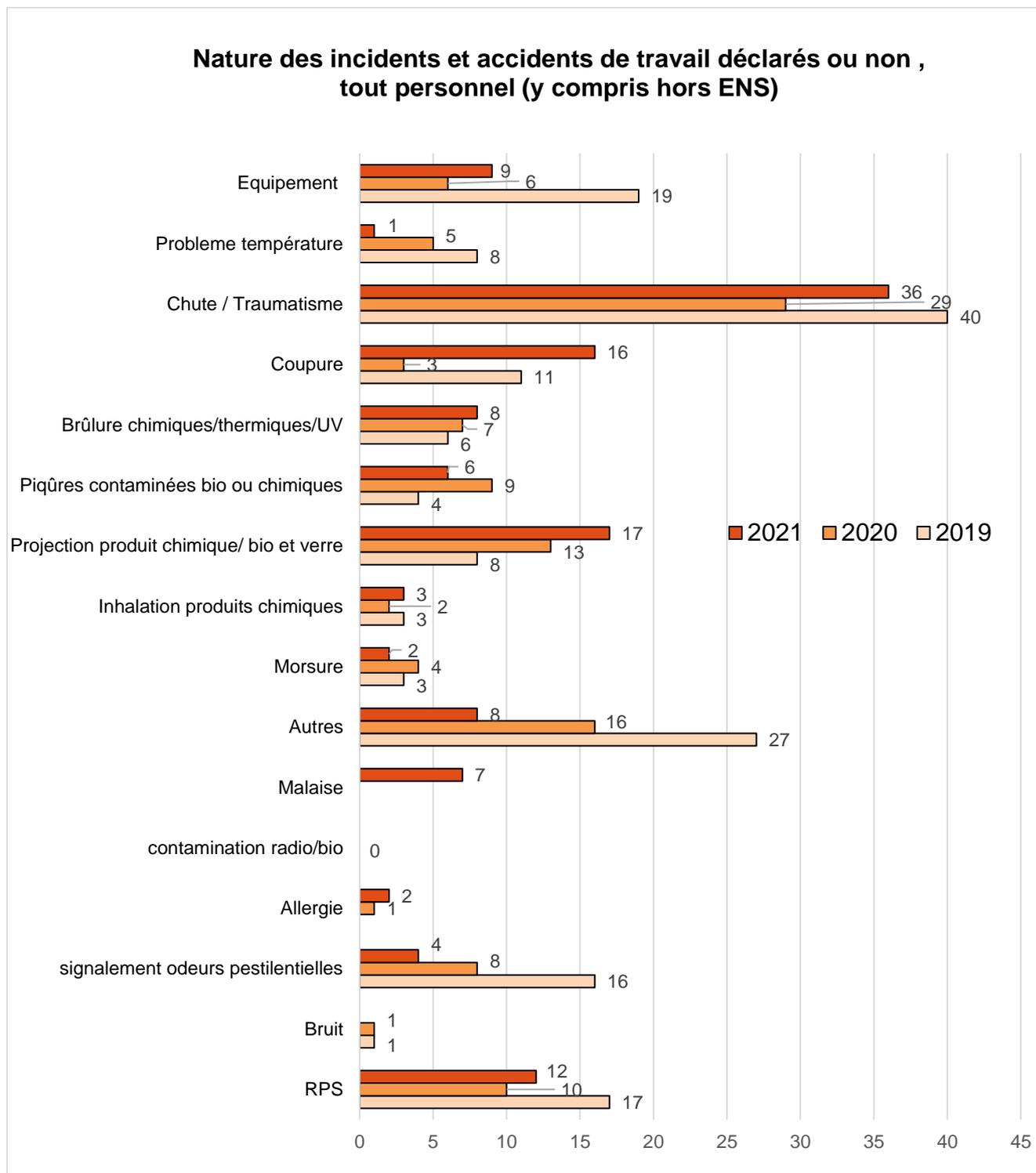
Répartition des accidents de trajets par type - 2019



Accidents de service et du travail déclarés, agents ENS et partenaires (répertoriés au niveau des services RH) en 2021.



3.2. Nature des accidents de service et du travail déclarés ou non, agents ENS et partenaires (répertoriés au niveau du registre des accidents bénins et dans les registres de santé et sécurité au travail) en 2021



Nota : Les résultats ci-dessus reprennent l'ensemble des notifications, des registres de santé

et sécurité au travail et des retours des RH.

Pour l'année 2019, 2 rubriques ont été créées.

Les risques psychosociaux (RPS), dans lesquels nous comptabilisons agressions verbales et physiques, altercation, harcèlement, souffrance au travail.

Les équipements, dans lesquels nous regroupons pannes, dysfonctionnements des équipements de travail en lien avec la protection individuelle et les conditions de travail (ascenseur, sorbonne, chauffage, climatisation), problème de porte ...

Dans autres : on trouve les problèmes d'hygiène des locaux, d'humidité, de fuite d'eau, de gaz, les problèmes de vestiaires... En 2020, dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, il y eu des signalements dans les registres sur le besoin en gel hydroalcoolique, d'essuie mains en papiers, de bornes de distribution... Ils ont été intégrés dans « Autres ».

Pour l'année 2021, 1 rubrique Malaise a été créé.

En 2021, on comptabilise **131** accidents/incidents contre 114 en 2020 ainsi que 4 signalements de problèmes d'odeur (16 en 2020), 1 de température (5 en 2020) et 9 problèmes sur des équipements de travail. (6 en 2020)

3.3. Déclaration de maladies professionnelles ou à caractère professionnel

Il y a eu une déclaration de maladie professionnelle en 2015 et 2017.

4. ACTEURS

4.1. Assistants de prévention

La mission des assistants de prévention est d'assister le responsable auprès duquel il est placé dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Les assistants de prévention sont des enseignants, des chercheurs, des ingénieurs ou des techniciens volontaires pour consacrer du temps à des questions d'hygiène et de sécurité.

La création de ce réseau permet d'améliorer la transmission des informations. C'est également un moyen de dynamiser l'action de prévention, et de mettre en œuvre localement la politique de prévention de l'établissement.

Le cas de l'ENS

62 assistants de prévention

Chaque directeur de laboratoire ou chef de service nomme un assistant de prévention afin de l'aider dans les missions liées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Une formation pour les nouveaux assistants de prévention est proposée chaque année par les partenaires et tutelles (UCBL, CNRS, Lyon 2) ainsi que des journées de remise à niveau et des journées à thèmes.

	2019	2020	2021
Nombre total	40	43	62
Nommés officiellement	38	40	51
En attente de Formation			10
Monod	25	24	29
Descartes	9	11	24
Buisson	1	3	4
IGFL	3	3	3
CRMN	1	1	1
Lyon sud	1	1	1

En avril 2019, afin de faciliter les échanges et de créer une boîte à outils pour les assistants de prévention, la conseillère de prévention a mis en place **un dossier partagé pour l'ensemble des AP de l'ENS** de Lyon. Des documents y sont disponibles tels que les modèles de plan de prévention, les déclarations d'accidents de travail de l'ENS, des fiches pratiques, les lettres de l'INRS.

En 2021, il y a eu 4 sessions de formation interétablissement et 18 AP formés pour les sites de l'ENS dont 12 AP ENS, 5 CNRS et 1 INSERM

- 1 formation en interne sur le rôle des futurs AP, les registres santé et sécurité au travail et l'évaluation des risques avec la présence de 11 AP
- 1 formation interétablissement sur les plans de prévention dont 19 AP de l'ENS de Lyon
- 1 information interétablissement sur les lettres de nominations et de cadrage des AP

10 nouveaux AP sont en attente de formation pour 2022.

Il reste **16 unités de travail sur 63 (création du département d'économie)** qui n'ont pas désignées d'AP.

4.2. Conseiller.e.s en radioprotection (anciennement Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR))

6 Conseiller.e.s en Radioprotection

	2019	2020	2021
Nombre total	9	8	6
Sources scellées et non scellées	2	2	2
Sources non scellées	4	3	2
Sources émettrices de rayons X	3	3	2

La conseillère en radioprotection du service prévention et santé au travail (SPST) de l'ENS de Lyon participe aux rassemblements annuels des PCR de la région Auvergne-Rhône Alpes, dont la dernière date du 30 novembre 2021. Ces rassemblements permettent aux PCR d'échanger sur les veilles réglementaires et aussi d'échanger avec les inspecteurs de l'ASN pour mettre en œuvre efficacement les nouvelles dispositions issues des décrets cités ci-dessous.

La conseillère en radioprotection du SPST s'est chargée en 2021 de solliciter toutes les personnes compétentes en radioprotection de la région Auvergne-Rhône Alpes afin de faire appliquer **l'arrêté du 18 décembre 2019** relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection.

Celui-ci indique dans son **article 23** que l'organisme de formation certifié peut délivrer un certificat transitoire à une personne compétente en radioprotection, titulaire d'un certificat en cours de validité délivré entre le 1er juillet 2016 et le 31 décembre 2019 sous réserve de la transmission des pièces prévues au III soit :

- certificat en cours de validité, obtenu selon des conditions prévues par l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;
- justificatifs d'une activité comme personne compétente en radioprotection.

L'ensemble des personnes compétentes en radioprotection de l'ENS de Lyon ont reçu leurs certificats transitoires et sont donc en conformité avec la réglementation.

La conseillère en radioprotection du SPST a également présenté lors de la réunion annuelle des PCR en date du 02 décembre 2021 **l'arrêté du 23 octobre 2020** relatif aux mesurages réalisés dans le cadre de l'évaluation des risques et aux vérifications de l'efficacité des moyens de prévention mis en place dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants.

La mise en place de cet arrêté est réalisée depuis le 1^{er} janvier 2022. Le suivi est réalisé par la conseillère en radioprotection du SPST.

La veille réglementaire en radioprotection pour l'année 2021 se poursuit avec la mise en application de l'arrêté du 04 mars 2021 portant homologation de la décision n°2021-DC-0703 de l'Autorité de Sûreté nucléaire du 04 février 2021 établissant la liste des activités nucléaires mettant en œuvre des sources de rayonnements ionisants à des fins industrielles, vétérinaire ou de recherche (hors recherche impliquant la personne humaine) soumises au régime d'enregistrement, et les prescriptions applicables à ces activités.

Après calcul du coefficient Q pour les sources non scellées qui permet de déterminer le régime administratif, l'ENS de Lyon est soumise au régime d'enregistrement qui correspond à une autorisation ASN simplifiée. La conseillère en radioprotection du SPST se chargera courant 2022 de la demande initiale d'enregistrement.

Réunion des PCR du 11 décembre 2020

1. *Retour sur les rapports d'intervention des vérifications périodiques des lieux de travail par Algade de 2020 (si reçu car intervention 16 et 17/11/2020) ;*
2. *Point d'avancement sur l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;*
3. *Organisation du service de radioprotection ;*
 - 3.1 Suivi administratif ;
 - 3.2 Gestion des badges ;
 - 3.3 Gestion des dosimètres ;
 - 3.4 Commande des radioéléments ;
 - 3.5 Formation des personnes manipulant des sources non scellées ;
 - 3.6 Formation des personnes utilisant le XRad-320 ;
 - 3.7 Formation des personnes utilisant le µtomographe ;
 - 3.8 Formation des personnes utilisant le XRF ;
 - 3.9 Formation des personnes utilisant le diffractomètre ;
 - 3.10 Etude de poste de travail ;
 - 3.11 Contrôle d'ambiance (exposition externe ambiante/contamination radioactive surfacique) ;
 - 3.12 Compteur à scintillation ;
 - 3.13 Gestion des déchets radioactifs ;
 - 3.14 Vérifications des appareils de mesure ;
 - 3.15 Procédures d'urgence ;
 - 3.16 Visite médicale ;
4. *Questions diverses :*
 - 4.1 Achat d'un SAX au laboratoire de chimie ;
 - 4.2 Vérification des niveaux ambiants d'exposition externe (microscope électronique à balayage) ;
 - 4.3 Retour à l'ensemble des CRP de la mise en place d'un logiciel informatique de suivi des activités des sources non scellées (dans un premier temps sur le site MONOD)
 - 4.3 Point d'avancement des actions suite à l'inspection.
 - 4.4 Parcours des nouveaux utilisateurs (autorisation du responsable)

Réunion des PCR du 02 décembre 2021 :

1. *Retour sur les rapports d'intervention des vérifications périodiques des lieux de travail*

par Algade de 2021 (si reçu car intervention 08 et 15/11/2021);

2. *Présentation par J.Boily du nouveau programme de vérification applicable à partir du 01/01/2022.*
3. *Organisation de la radioprotection ;*
 - 3.1 Suivi administratif ;
 - 3.2 Gestion des badges ;
 - 3.3 Gestion des dosimètres ;
 - 3.4 Commande des radioéléments ;
 - 3.5 Formation des personnes manipulant des sources non scellées ;
 - 3.6 Formation des personnes utilisant le XRad-320 ;
 - 3.7 Formation des personnes utilisant le µtomographe ;
 - 3.8 Formation des personnes utilisant le SAXS ;
 - 3.9 Formation des personnes utilisant le diffractomètre ;
 - 3.10 Etude de poste de travail ;
 - 3.11 Contrôle d'ambiance (exposition externe ambiante/contamination radioactive surfacique) ;
 - 3.12 Compteur à scintillation ;
 - 3.13 Gestion des déchets radioactifs ;
 - 3.14 Vérifications des appareils de mesure ;
 - 3.15 Procédures d'urgence ;
 - 3.16 Visite médicale ;
4. *Questions diverses :*
 - 4.1 Départ de la CRP administrative en juillet 2022 ;
 - 4.2 Vérification des niveaux ambiants d'exposition externe (microscope électronique à balayage) ;
 - 4.3 Retard du déploiement du logiciel informatique de suivi des activités des sources non scellées.

4.3. Médecine de prévention

- **En 2021, le temps médical était de 1 ETP par semaine.**

Le Docteur LE DOZE, arrivée en janvier 2021 est à 80%. Elle a en charge le personnel du site Descartes, les biologistes, les géologues et les physiciens sur le site Monod. Le docteur LAPORTE est à 20%. Il a en charge les chimistes et le reste du personnel du site Monod ainsi que les personnels de la bibliothèque.

- Une infirmière en santé au travail est présente à temps complet. Elle est la référente des personnels et des doctorants.
- Deux infirmières à temps complet sont référentes du suivi des étudiants pour une, du site Monod et pour l'autre, du site Descartes. Elles peuvent recevoir des agents ou doctorants en l'absence l'infirmière en santé au travail. L'une d'elle a une spécialité de psychopraticienne.
- Une secrétaire médicale à 100% assure les convocations médicales et la gestion du planning des médecins et de l'assistante-sociale.

- Le rapport 2021 des médecins du travail fait l'objet d'un document à part présenté en CHSCT.

4.4. Inspection santé et sécurité au travail

Une inspection santé et sécurité au travail de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est déroulée du 4 au 6 juin 2019 (la dernière inspection datée d'avril 2014)

Les préconisations des inspecteurs ont alimenté le programme annuel de prévention 2021. Les conclusions de ce rapport se trouvent ci-dessous

4. Conclusions

L'ENS dispose des acteurs et instances en santé et en sécurité au travail lui permettant de mener sa politique de prévention de façon satisfaisante. Un service prévention en santé au travail est constitué, formé et produit des documents structurants de qualité pour accompagner les unités et services dans leur démarche de prévention. De nombreuses réunions mensuelles inter-services permettent le partage d'informations.

Les formations en santé et sécurité au travail, le suivi des bâtiments et installations techniques, l'évaluation des risques professionnels ont été largement améliorés et formalisés. Les nombreux acteurs rencontrés sur le terrain étaient investis sur cette thématique.

Il convient cependant d'apporter une vigilance sur certains points qui nous semblent prioritaires :

- Organisation de la prévention : répartition des missions du CP/chef du SPST/secrétaire administratif du CHSCT à analyser et revoir éventuellement ; assurer l'exhaustivité du réseau des AP dans toutes ses composantes.
- Médecine de prévention : fiabiliser les données échangées entre les RH et les MP pour assurer le suivi réglementaire des agents en SMP/SMS (3 logiciels non compatibles) ; revoir l'adéquation besoins/moyens en MP ; établir la fiche entreprise.
- CHSCT : apaiser les relations entre l'administration et les RP ; formaliser la clôture des DGI ; réaliser un tableau de suivi des avis et propositions présenté à chaque CHSCT.
- Formations : piloter les formations en santé et en sécurité au travail en fonction de l'expression des besoins réels (répartition SST, habilitations, équipiers secours incendie, recyclages...) ; soumettre le programme de formation en SST au CHSCT avant transmission au CT.
- DUERP / PAP : améliorer la couverture des unités de travail par un DUERP et les remontées des plans d'actions ; analyser les PAP et intégrer les plans d'actions des unités dans le programme annuel de prévention.
- RPS : identifier et suivre des indicateurs définis collectivement.

Paris, le 10 septembre 2019

L'inspectrice et l'inspecteur santé et sécurité au travail



Véronique JUBAN



Laurent Roy

4.5. Chargé de mission Handicap

4.5.1. La politique du handicap

La définition légale du handicap est indiquée dans la loi 2005-102 du 11 février 2005. Le handicap y est défini comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En 2016, une définition donnée par la CNUDPH (Convention des Nations Unies pour le Droit des Personnes Handicapées) établit le rôle prépondérant de l'environnement dans l'entrave ou la facilitation des activités des personnes ayant des troubles du fonctionnement organique et/ou psychique.

A l'image des nouvelles politiques européennes, cette définition s'inscrit dans la promotion d'une société dite « inclusive », c'est-à-dire qui deviendrait partout accessible à tous.

L'Ecole travaille à l'amélioration de ses compétences d'accueil et d'accompagnement de ses personnels et de ses étudiants.

Les actions plus particulièrement travaillées s'inscrivent dans le Schéma Directeur du Handicap, pour une durée de 3 ans. Le second Schéma « 2021/2023 » est disponible sur la page « Handicap » du site de l'Ecole.

Il a été présenté en Conseil des Directeurs de Département, au CEVE, au CT, au CHSCT. Il a été voté et adopté au Conseil d'Administration du 9 juillet 2021.

4.5.2. Actions

4.5.2.1. *Accompagnements*

Le Chargé de Mission Handicap reçoit les agents et les étudiants pour analyser avec eux les entraves rencontrées dans leurs différents contextes d'activité.

Par le biais d'entretiens, l'analyse des difficultés permet de définir les besoins d'aménagements pertinents. Leur mise en œuvre peut prendre la forme de dispositifs adaptés (fauteuils ergonomiques, tables électriques, loupes électroniques, prothèses auditives, téléagrandisseurs, traductions en Langue des Signes Françaises, outils informatiques spécialisés, équipements de protection individuelles spécifiques, système d'alarme adapté...), ou de manières de travailler ou de communiquer différentes (télétravail, horaires décalés, ...).

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur en situation de Handicap est l'outil administratif qui peut être mobilisé pour financer ces aménagements. Elle permet aussi

l'accompagnement du Chargé de Mission Handicap, notamment en termes de communication. Avec l'accord et le concours de l'agent concerné, le chargé de mission handicap peut intervenir auprès des équipes et/ou des responsables de services pour favoriser la communication interne. Il participe aussi à des visites sur le poste de travail avec le service médical.

Avec l'accord de l'agent et celui du service médical de prévention, des expertises extérieures - par exemple celle de Cap Emploi-SAMETH (Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) – peuvent être demandées lorsque cela est nécessaire.

Une plaquette de présentation de la RQTH est consultable sur le site : L'Ecole>Nous connaître>Nos Engagements>Handicap.

4.5.2.2. Recrutement et maintien dans l'emploi des personnels

L'évolution du nombre d'agents bénéficiant d'une RQTH présents au 31 décembre de chaque année dans l'établissement est la suivante :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'agents	37	41	42	42	44	49	51	55

Les mouvements de l'année 2021 concernant les personnes Bénéficiaires de l'Obligation d'Embauche ont été les suivants :

Fins de la position de Bénéficiaire de l'Obligation d'emploi :

- 3 doctorants ont terminé leur thèse
- 1 post doctorant a été détaché
- 1 personnel n'a pas renouvelé sa RQTH qui arrivait à terme

Nouvelles positions de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi :

- 2 doctorants ont commencé une thèse
- 8 agents déjà présents dans l'établissement ont obtenu la RQTH

Parmi ces 55 personnes Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi présente au 31 décembre 2021, on compte :

- 33 femmes et 22 hommes
- 15 agents catégorie A
- 13 agents catégorie B
- 27 agents catégorie C
- 54 Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi au titre de la RQTH et 1 au titre de l'Emploi réservé défense

En 2021, 59 personnels ont travaillé à l'ENS de Lyon en ayant une RQTH.

Les 55 agents présents au 31 décembre 2021 représentent un taux de 4.8 %

4.5.2.3. Les Plans d'Accompagnement d'Etudiant en situation de Handicap (PAEH)

Le contexte sanitaire de l'année 2021 a permis de meilleures conditions pour réaliser les adaptations nécessaires à la concrétisation des Plans d'Accompagnement.

47 étudiants ont eu un lien de travail avec la mission handicap en 2021

- 39 pour un Plan d'Accompagnement
- 5 sans qu'un Plan d'Accompagnement ne soit mis en œuvre
- 1 pour le dossier de demande de RQTH dans le cadre de l'agrégation
- 2 dans le cadre de leur doctorat

L'évolution du nombre de Plans d'Accompagnement d'Etudiant(e) en situation de Handicap est la suivante :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'élèves bénéficiant d'un Plan d'Accompagnement	8	16	21	24	33	36	39

Le travail du référent handicap est d'analyser avec l'étudiant les entraves rencontrées en fonction des différents contextes (étude, examen, stage).

Certains étudiants bénéficient d'aménagements antérieurs. Ils ont un dossier médical constitué et une expérience de leur besoin de compensation.

Une partie des étudiants obtient en revanche des aménagements pour la première fois à l'ENS. Au-delà de la situation sanitaire de 2020, certains contextes particuliers comme celui du Centre des Langues, de l'agrégation ou de l'entretien pour obtenir un contrat doctoral peuvent provoquer des difficultés nouvelles.

Les rencontres et les échanges, le cas échéant avec les professeurs et/ou l'équipe médicale permettent de préciser les difficultés générées dans ces nouveaux contextes et d'imaginer les aménagements pertinents.

39 Plans d'Accompagnement d'Etudiant en situation de Handicap en 2021

4.5.2.4. Accessibilité Numérique

Les nouvelles obligations réglementaires en matière d'accessibilité numérique invitent à la création d'outils de pilotage et à la multiplication des actions dédiées.

Ces actions se sont traduites cette année par la mise en place de formations, pour étayer la création d'un groupe de travail « Référent Accessibilité Numérique » et pour l'ensemble des personnels de l'Ecole.

Contrairement à l'accessibilité des bâtiments, l'accessibilité numérique concerne en effet individuellement tous les producteurs de contenus écrits, audio et vidéo.

Les sites internet qui structurent l'information doivent eux répondre à des normes d'accessibilité, selon des critères définis.

- Formations « Produire des contenus accessibles »

A destination de tous les personnels, les deux sessions de cette formation ont été assurées cette année par Access 42.

- Formation « Piloter l'accessibilité numérique : le rôle de référent et référente »

Cette formation a concerné les membres permanents du groupe de travail « Référent Accessibilité Numérique ». Ce groupe est aujourd'hui composé de la directrice du service DUNES, d'une éditrice référente accessibilité numérique d'ENS Editions, d'un designer web de DUNES, du responsable des services numériques de la BDL et du chargé de mission handicap.

- Création du Groupe de Travail « Référent Accessibilité Numérique »

Le Groupe de Travail « Référent Accessibilité Numérique » se réunit une fois par mois avec l'objectif de construire le premier Schéma pluriannuel d'Accessibilité Numérique de l'Ecole.

4.5.2.5. Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées et Duodays

Dans le cadre de l'opération Duodays, 10 propositions de Duo ont été formalisées. Ces 10 offres ont permises la création de 7 « duos » en 2021. Les retours des participants comme des accueillants ont été très positifs. L'expérience sera renouvelée l'année prochaine.

Dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, un café Handicap a réuni une trentaine de personne. Intitulé Café « Pop Culture » Handicap, il a été l'occasion d'une approche de thèmes reliés au handicap par le biais de la chanson française et internationale.

4.5.2.6. Mises à disposition de travailleurs issus d'ESAT et PMSMP

En 2021, un service de l'Ecole accueille un usager d'Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail dans le cadre d'une mise à disposition.

La « mise à disposition » permet de faire (re)découvrir le milieu ordinaire de travail à des personnes qui travaillent en ESAT, où qui sortent d'une période de réorientation professionnelle.

4.5.3. Poursuite de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

L'intégration professionnelle des personnes handicapées requiert une mobilisation de tous pour favoriser leur emploi et leurs conditions d'exercice préservant leur santé et leur sécurité par une meilleure adaptation des postes de travail et une amélioration de l'accessibilité des locaux.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit l'obligation de rendre accessible l'ensemble des lieux recevant du public conformément au principe de « tout pour tous ».

En 2021, les coûts liés aux travaux d'accessibilité des bâtiments ont tous été compris dans les travaux engagés.

4.6. Consultation des personnels

4.6.1. Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT)

13 CHSCT en 2021

Le décret 82-453 modifié rend obligatoire la création d'un Comité Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CHSCT est consulté sur le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail. D'autre part le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 a introduit l'obligation de transcrire l'évaluation des risques dans un document, synthèse d'une évaluation des risques professionnels dans tous les services de l'établissement.

Le cas de l'ENS

Le CHS de l'ENS de Lyon a été créé le 09 novembre 2010.
Le passage CHS en CHSCT a été fait le 12 juillet 2012.

	2019	2020	2021
Nombre de CHSCT	7	20	13

Ordre du jour du CHSCT du 12 janvier 2021 en visioconférence

1. Point d'information sur la situation sanitaire et sur les conditions de reprise à l'ENS de Lyon (télétravail, présentiel), la restauration, le fonctionnement du service médical.

2. Questions diverses.

Ordre du jour CHSCT du 26 janvier 2021 en visioconférence

1. Point d'information sur la reprise progressive des enseignements.
2. Questions diverses.

Ordre du jour du CHSCT extraordinaire du 5 février 2021 en visioconférence

1. Retour sur l'enquête VSS des représentants du personnel (*pour information*).
2. Retour du sous-groupe de travail VHSS (*pour information*).
3. Plan de formation sur les VSS (*pour information*).
4. Danger Grave et Imminent du 6 octobre 2020 : suivi (*pour information*)

Ordre du jour du CHSCT du 25 février 2021 en visioconférence

1. Point d'information sur la situation sanitaire et l'impact sur les conditions de travail des agents et étudiants.
2. Projet de service MMO (*pour avis*).
3. Organisation DUNES (*pour avis*).
4. Plan de formation en SST (*pour avis*).
5. Semaine de la prévention (*pour information*).
6. Accidents du travail (*pour information*).
7. Relevé registres SST (*pour information*).
8. Présentation des orientations stratégiques annuelles 2021 du ministères (*pour information*).
9. Démarche d'accompagnement ARACT sur la QVT (*pour information*).
10. Démarche HCERES (*pour information*).

Ordre du jour du CHSCT du 9 avril 2021

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 3 juillet 2020, 9 octobre 2020, 26 novembre 2020, 5 et 25 février 2021 du CHSCT de l'ENS de Lyon (*pour avis*).
2. Consignes applicables aux établissements d'enseignements supérieur suite à la circulaire du MESRI du 3 avril 2021 (*pour information*).
3. Bilan santé et sécurité au travail 2020 (*pour avis*).
4. Programme de prévention 2021 (*pour avis*).
5. Programme de formation SST- extrait du plan de formation 2021 (*pour avis*).
6. Dispositif VSS (*pour avis*).
7. Présentation de l'architecture du Plan égalité professionnelle (*pour information*).
8. Suivi des cas de harcèlement et violences sexistes et sexuelles (*pour information*).
9. Point sur les accidents de service (*pour information*).
10. Rappel des principes de respect du secret médical et de la confidentialité des données à caractère personnel dans les relations hiérarchiques (*pour information*).
11. Rappel des principes de prise en charge des frais engagés dans les accidents du travail reconnus pour les agents en mission à l'étranger : quelles procédures ? (*pour information*).
12. Situation des étudiant.e.s du cursus CPES (*pour information*).
13. Lecture des registres SST.
14. Questions diverses.

Ordre du jour du CHSCT extraordinaire du 6 mai 2021

1. Point d'actualité sur les consignes et les mesures internes liées au contexte sanitaire : PCA, autotest, vaccination.
2. Point sur la santé des étudiants :
 - Sondage étudiants 2018-2020
 - Enquête de la commission santé « Etudiants, confinement continuité pédagogique et santé » (mars 2021).
 - Intervention du service médical
 - Présentation des mesures prises
3. Retour sur l'enquête administrative CPES.
4. Point sur les activités sportives.
5. Délégation du CHSCT suite aux événements qui se déroulés dans la nuit du 10 au 11 avril au sein de la résidence Bonnamour (*pour avis*).

Ordre du jour du CHSCT du 14 juin 2021

1. Modification du plan de continuité d'activité (PCA) : présentation des conditions de reprise sur site
2. Point additionnel (non inscrit à l'ordre du jour) sur l'enquête administrative sur les CPES

Ordre du jour du CHSCT extraordinaire du 25 juin 2021

1. Suite DGI concernant la bibliothèque Diderot de Lyon

Ordre du jour du CHSCT du 28 juin 2021

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 7 et 14 avril 2020, 3 juillet 2020, 4 septembre 2020, 9 octobre 2020, 3 et 26 novembre 2020, 12 et 26 janvier 2021, et 5 février 2021 du CHSCT de l'ENS de Lyon
2. Schéma directeur handicap 2021-2023
3. Protocole dérogatoire ARTT appliqué aux horaires de weekend
4. Bilan des médecins du travail
5. Rapport d'activité 2020
6. Point sur les accidents de service
7. Suivi des registres SST
8. Suivi des avis CHSCT
9. Questions diverses

Ordre du jour du CHSCT du 2 juillet 2021

1. Présentation de la procédure de mise en sécurité en cas d'inondation à la Bibliothèque Diderot de Lyon (BDL)

Ordre du jour du CHSCT du 2 septembre 2021

1. Plan de reprise d'activité (PRA) de la rentrée
2. Déménagement du local courrier du site Descartes

3. Modification du lieu de travail du personnel d'entretien du site Descartes
4. Retour sur l'enquête administrative suite aux événements qui se sont déroulés dans la nuit du 10 au 11 avril au sein de la résidence Bonnamour et présentation des préconisations
5. Présentation de la campagne d'affichage sur les violences sexuelles et sexistes
6. Enquête sur les risques inhérents au poste de travail

Ordre du jour du CHSCT 8 octobre 2021 interrompu suite à événement grave

1. Approbation des procès-verbaux
2. Mise à jour du dispositif de vidéoprotection

Ordre du jour du CHSCT du 29 novembre 2021

1. Approbation des procès-verbaux du 7 avril 2020, 14 avril 2020, 9 octobre 2020, 3 novembre 2020, 26 novembre 2020 et 5 février 2021 (*pour vote*).
2. Mise à jour du dispositif de vidéoprotection (*pour vote*).
3. Visites et enquêtes CHSCT :
 - a – demande de visite pour le service culturel (*pour vote*).
 - b – demande d'enquête pour l'accident de service ayant entraîné le décès d'un agent (*pour vote*).
 - c – demande d'une enquête suite au décès d'un agent (*pour vote*).
 - d – demande de visite du laboratoire Triangle (*pour vote*)
4. Retour sur la visite en janvier-février 2020 de la Bibliothèque Diderot de Lyon (BDL) (*préconisations pour vote*).
5. Mise à jour du plan de reprise d'activité (PRA) (*pour information*).
6. Déménagement dans le bâtiment M8 (*pour information*).
7. Point sur la réorganisation du service DMG (*pour information*).
8. Plan de formation sur les violences sexuelles et sexiste et retour sur la synthèse et les recommandations de l'IGÉSR du 22 octobre 2021 (*pour information*).
9. Point sur les accidents de service (*pour information*).
10. Clôture DGI du 6 octobre 2020 (*pour vote*) et suivi des registres SST (*pour information*).
11. Suivi des avis du CHSCT (*pour information*).

■ 1 visite CHSCT en 2021

- 1 visite de la bibliothèque Diderot de Lyon suite au DGI du 24 juin 2021

En 2020, 2 visites de la délégation CHSCT

- Visite de la Bibliothèque Diderot de Lyon dont l'objet était de faire un point sur la situation de l'ensemble des personnels au regard des risques psychosociaux mais aussi d'observer les lieux d'exercice.
- Visite des locaux de l'ENS suite à la reprise après confinement
- 2 visites de la délégation CHSCT en 2019

- Visite du laboratoire de chimie dont l'objet était lié au déménagement dans de nouveaux locaux, d'observer les lieux d'exercice du travail, la bonne application des règles de sécurité, de recueillir les avis des agents, et à partir des observations, de formuler des avis et des propositions.
- Visite de l'Ifé dont l'objet était de rencontrer les personnels en amont d'une réorganisation d'observer les lieux d'exercice du travail, la bonne application des règles de sécurité, de recueillir les avis des agents, et à partir des observations, de formuler des avis et des propositions

4.6.2. Comité L3

2 comités L3 en 2021.

Le 4 février 2021 a eu lieu un exercice d'évacuation du laboratoire du P3 programmé avec la direction de la prévention et de l'organisation des secours du SDMIS

Les objectifs de cet exercice étaient de :

- Mettre en œuvre le nouveau plan d'urgence interne (PUI) du P3 ;
- Tester la coordination SDMIS/Exploitant ;
- Prendre en charge une victime potentiellement contaminée ;
- Armer et tester la cellule de crise.

Le scénario choisi était le suivant :

« **Incendie dans le couloir technique du laboratoire P3 avec deux victimes** » : une, en urgence absolue dans le couloir technique et une autre victime consciente qui a chuté dans le SAS habillemeent. Cette dernière est dans l'incapacité de bouger avec sa combinaison potentiellement contaminée »

Suite a cet exercice, un plan d'action a été rédigé afin d'améliorer la circulation de l'information où les différents acteurs de l'école tels que le service sécurité, la Direction du Patrimoine, le service prévention et santé au travail ainsi que la Direction sont impliqués.

Ordre du jour du Comité L3 du 18 juin 2021

1. Validation et signature du PV du comité du 11/12/2020 avec suivi des actions à réaliser ;
2. Point sur l'introduction de nouveau pathogène par D.Nègre et B. Verrier ;
3. Point bilan sur le box 1 (sécurité/résultats) ;
4. Retour sur l'exercice P3 réalisé le 04 février 2021 avec le Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS) par J.Boily, D.Decimo et Nicolas Jolly;
5. Suivi des dépenses du L3 par V. Vial ;
6. Arrêt technique du L3 : période de fermeture (fixer les dates) et travaux envisagés par Didier Décimo et la Direction du Patrimoine. (R.Mikolajczyk et/ou A.Thenoz)
7. Questions diverses.

Ordre du jour du Comité L3 du 09 décembre 2021

1. Validation et signature du PV du comité du 18 juin 2021 avec suivi des actions à réaliser ;
2. Restitution par chaque responsable de box de la situation dans leurs box (problèmes éventuels, point à améliorer, perspectives...) ;
3. Point sur l'introduction de nouveau pathogène par D.Nègre et B. Verrier ;
4. Suivi des dépenses du L3 par V. Vial ;
5. Retour sur les travaux réalisés pendant l'arrêt technique par D.Décimo, et la Direction du Patrimoine;
6. Questions diverses.
 - 6.1 Activation des badges pour le P3 quand service des badges fermé par Didier Decimo.

4.6.3. Comité de prévention des risques psychosociaux

En 2018 : Création d'un Comité de Prévention des RPS réparti en deux groupes :

Un groupe pilote (GP) auquel participe le Directeur Général des Services, la Directrice des Ressources Humaines, les médecins de prévention, la conseillère de prévention et la chef de projet. Ce groupe valide les propositions du groupe technique, acte leurs mises en œuvre et en assure la communication.

Un groupe Technique (GT) comprenant le Directeur adjoint des Ressources Humaines aussi responsable du pôle Environnement au travail, l'infirmière de prévention santé au travail de l'ENS, la chef de projet, les deux référents RPS nommés en CHSCT. Ce groupe propose des actions de prévention.

En 2019, il y a eu 2 réunions du GP RPS, 4 réunions du GT RPS, 2 points d'avancement en CHSCT (10/07/19 et 15/11/19) et 2 réunions GP RPS et service communication.

En 2020, 1 réunion du GT RPS, intervention de trois psychologues du travail en formation, auditrices au CNAM dans une unité mixte de recherche, avancement du plan d'actions de prévention RPS.

Ordre du jour du GT RPS du 09 mars 2020 :

1. Présentation de l'intervention de 3 étudiantes du CNAM, parcours psychologie du travail, pour la mise en place expérimentale des espaces de discussion sur le travail, afin de développer les collectifs de travail (action du plan de prévention RPS ENS) ;
2. Point d'avancement de la plaquette présentant les dispositifs de QVT existants et de prévention (action du plan de prévention des RPS) ;
3. Point d'avancement du tableau des indicateurs.

Description des actions menées en 2020 :

Un travail avait été présenté au groupe pilote RPS en octobre 2019 sur une plaquette d'écoute, d'aide et d'accompagnement pour les agents en difficultés sur leur lieu de travail. Une communication sur les diverses actions menées en matière de QVT était souhaitée du côté de la Direction des ressources humaines, il avait été décidé de coupler cette communication par l'intermédiaire d'une plaquette QVT en présentant les coordonnées des différentes personnes ressources. Ce travail a été élaboré mais pas finalisé.

Après réflexion et discussion, le GT RPS a décidé de se recentrer sur ses missions principales et son périmètre d'action afin de pouvoir communiquer en priorité sur les personnes ressources qui était demandé par les agents.

En juillet 2020, la communication des dispositifs de préventions des RPS ainsi que les personnes ressources à contacter ont été publiées sur le nouvel intranet (un des premiers moyens de communication des agents et des étudiants).

Dans la continuité de la mise en œuvre des actions du plan de prévention des RPS, le service formation a mis en place conjointement avec le service prévention et santé au travail, des sessions de formation à la prévention des RPS pour l'ensemble des assistants de prévention travaillant à l'ENS de Lyon. L'organisme de formation a réalisé 4 interventions sur des demi-journées les 30 novembre 2020 et 17 décembre 2020.

L'intégration des facteurs des RPS dans le logiciel EVRP a été effectué en mai 2020.

L'organisation du travail a été transformée avec la crise sanitaire et a nécessité des adaptations que ce soit dans l'organisation du travail, dans les relations avec les collègues et l'encadrement à distance. Après analyse du questionnaire « Comment vivez-vous le confinement ? » envoyé le 07 mai 2020, la Direction des Ressources Humaines a proposé des ateliers d'échanges pour aider les collaborateurs à retrouver leur place et leur équilibre au sein de leur équipe et se préparer au retour sur site sans anxiété.

Tout au long de la crise sanitaire, les organisations syndicales ont également accompagnées les agents dans cette nouvelle organisation (mise en place de registre santé et sécurité au travail en ligne, mails d'information des CR des CHSCT, envoi d'un questionnaire issu d'une enquête nationale sur les conditions de travail pendant le confinement, continuité d'informations sur la crise sanitaire, etc..)

La Direction a également envoyé toutes les semaines depuis le confinement des messages d'informations concernant le PCA, le PRA, les mises à jour des protocoles sanitaires, les procédures à suivre en cas de cas positifs ou de cas contact...).

Une solidarité et un travail collectif inédits ont été déployés tout au long de cette année 2020 pour permettre d'assurer les missions administratives, d'enseignements, de recherche et de service publique.

- Intervention de trois psychologues du travail en formation CNAM dans une unité mixte de recherche

Janvier 2020 : Prise de contact des psychologues du travail en formation au CNAM auprès du Service prévention et santé au travail.

Mars 2020 : Une première proposition d'intervention a été effectuée sur la mise en place à titre expérimental, d'espaces de discussion (EDD) inter-métier sur le travail auprès de trois services. La participation est sur la base du volontariat. L'objectif de ces espaces collectifs est de permettre une discussion centrée sur l'expérience de travail et ses enjeux, les règles de métier, le sens de l'activité, les ressources/contraintes. C'est un espace de réflexion sur le travail et son organisation uniquement. L'objectif étant à terme, de pérenniser et instituer ces espaces dans l'organisation du travail comme outils de prévention primaire.

Avril 2020 : A cause du contexte de la crise sanitaire, une réévaluation de la demande formulée dans le cahier des charges de mars 2020 auprès des collectifs intéressés par la démarche expérimentale de mise en place des EDD a été réalisée.

Juin 2020 : sollicitation du Service prévention et santé au travail par un laboratoire de recherche sur la thématique des RPS.

Le contexte a été présenté aux trois psychologues et elles ont été invitées au conseil de laboratoire pour écouter les problématiques.

Juillet 2020 : lancement de la démarche des EDD avec pour thématique : la reconnaissance professionnelle et l'appartenance. Un questionnaire anonymisé a été envoyé autour de ces deux thématiques après analyse de différents documents.

Novembre 2020 : la restitution auprès des différentes tutelles ainsi qu'auprès du conseil de laboratoire a été effectuée afin de proposer des pistes d'amélioration et de permettre d'amorcer d'autres actions.

■ En 2021, 1 réunion du Comité de prévention des RPS le 19 mars 2021

Ordre du jour du GP RPS du 19 mars 2021 :

- 1- Présentation du comité de prévention des RPS auprès de Marie-Christine LE DOZE, nouveau médecin du travail, référent des personnels et auprès d'Elodie Noblesse, chargée de mission RH en charge du comité de projet QVT;
- 2- Echanges sur les formations de prévention des RPS– Réflexion collective afin d'adapter le cahier des charges en fonction du public (membres invités : service formation)

Le 26 janvier 2021, une réunion avec le service formation, la Direction des ressources humaine et la cheffe de projet des RPS s'est déroulée avec le prestataire Cegape afin de définir collectivement le cahier des charges pour proposer des formations adaptées aux encadrants et des outils pour mettre en œuvre un management en santé et sécurité au travail.

Le programme de formation en santé et sécurité au travail 2021 a été présenté en CHSCT le 25 février 2021 et comprends plusieurs formations en lien avec la prévention des RPS telles que : Prévenir le harcèlement sexuel et sexiste/ la prévention des Troubles musculo-squelettiques/ gestion des situations conflictuelles.

La mise en place en 2021 des rendez-vous encadrants est issu du plan d'action de prévention des RPS. Chaque mois, un nouveau thème est proposé et décliné sous deux approches :

- Un webinaire de 90 minutes (chaque 1^{er} vendredi du mois)
- Un atelier pour aller plus loin

Cinq rdvs encadrants se sont déroulés en **2021** avec pour thématique :

- Vendredi 7 mai : manager par objectifs : de quoi parle-t-on ?
- Vendredi 4 juin : les violences sexistes et sexuelles
- Vendredi 2 juillet : manager à distance et en proximité
- Vendredi 1er octobre : les risques psychosociaux : comprendre pour agir
- Vendredi 3 décembre : génération X, Y, Z... et après ?

La démarche de prévention des RPS est en lien avec les améliorations globales des conditions de travail en agissant sur l'organisation du travail.

4.6.4. Comité de projet sur la Qualité de Vie au travail

L'ENS de Lyon, avec la participation d'autres établissements de l'Enseignement Supérieur, bénéficie d'un accompagnement collectif et individuel avec l'Agence Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) et la MGEN pour l'élaboration d'une démarche QVT.

Une lettre d'engagement a été signée entre l'ENS de Lyon et la MGEN/ARACT le 15 mars 2021.

Trois sessions d'ateliers collectif se sont déroulés en mars, mai et septembre 2021.

Quatre comités de projet QVT se sont déroulées en mai, juin, septembre et décembre 2021 animés par la chargée de mission RH.

Les actions QVT mise en évidence suite au tableau d'inventaire réalisé en septembre 2021 sont :

- Revoir la méthodologie des réunions ;
- Anticiper les absences grâce à des modes opératoires concis et illustrés ;
- Accompagner le retour au travail de l'agent après une absence longue durée ;
- Réaliser une étude globale du poste de travail pour prévenir les TMS.

4.6.5. Commission de prévention des Violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations

Le 09 avril 2021, le CHSCT a adopté le nouveau dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les discriminations. Ce dispositif a été élaboré par le groupe de

travail dédié aux VSS dans le cadre de l'élaboration du Plan Égalité avec la mise en place d'un dispositif de signalement et la création d'une commission de prévention.

4.6.5.1. Le dispositif de signalement :

Saisine par toute personne victime ou témoin d'une situation (Modalités de saisine : Formulaire en ligne (français et anglais), Boîte mail générique, Chargée de mission égalité Référent-es égalité)

Prise en charge du signalement par Chargée de mission égalité, Référent-es égalité

Ecoute : Binôme de personnes formées à l'écoute parmi les membres de la Cellule Action

Instruction : Cellule action

En 2021 : La Cellule Action s'est réunie 26 fois (réunion hebdomadaire).

Le dispositif a reçu 15 signalements dont 1 anonyme sans contact possible, donc sans traitement immédiat possible, 7 mettant en cause un ou des personnels, 6 des étudiant.es envers d'autres élèves ou des agressions subies par des personnes extérieures à l'école et 1 concerne nos procédures

Un évènement a été remonté à la présidence via les astreintes ENS sans passer par ce dispositif mais une enquête administrative a été menée. Les préconisations ont été présentées en CHSCT.

Les membres de la cellule action et de la commission ont participé à des journées de formation en mai - juin 2021 par VSS-Formation (2 jours pour les membres de la cellule action et 1 journée pour ceux de la commission de prévention (1 journée). La chargée de mission égalité arrivée en octobre 2021 et la nouvelle référente égalité ont eu 2 journées de formation, en octobre 2021 (MESRI) et en décembre 2021 (VSS-Formation).

4.6.5.2. Commission de prévention

En 2021, la Commission de Prévention s'est réunie 7 fois (réunion mensuelle).

Deux campagnes de sensibilisation et d'information sur les VHSS ont été réalisées ; une à la rentrée 2021, puis l'autre en novembre 2021.

Des affiches « Contacts » et « Conseils aux témoins » ont été posées.

Des informations et des rappels réguliers ont été faits dans l'établissement :

- Conception et distribution d'un Dépliant « Numéros d'urgence ».
- Dans les livrets d'accueils étudiants / personnels / enseignants.
- La création et la distribution de blocs notes reprenant les slogans des campagnes sur les VHSS.
- Des articles et publications sur le site internet.
- Un mail envoyé par la mission égalité le 25/11.
- Des webinaires de sensibilisation en novembre et décembre : 100 personnels présents (53 personnels BIATSS et 47 personnels EC) et 30 étudiant-e-s.

- Le bilan 2021 de la cellule action fait l'objet d'un document à part présenté en CHSCT.

4.7. Organisation de la prévention

4.7.1 Instruction générale hygiène et sécurité

Une Instruction Générale hygiène, sécurité, santé au travail et protection de l'environnement visant à établir une organisation adaptée et à promouvoir une démarche globale et cohérente de prévention des risques a été présentée et validée au CHSCT du 10 novembre 2017. Cette Instruction Générale rappelle le rôle de chacun des acteurs de l'établissement en matière de sécurité et santé au travail.

4.7.2 Livret d'accueil hygiène, sécurité et santé au travail

Un livret d'accueil hygiène et sécurité mis à jour annuellement jusqu'en septembre 2019, il était distribué à tous les nouveaux entrants (étudiants et personnels) des journées de rentrée et pendant l'année aux nouveaux entrants des laboratoires et services sur demande des AP.

Sa version anglaise est aussi mise à jour régulièrement.

En 2019, le SPST a travaillé sur un nouveau livret, traduit également en anglais et qui est téléchargeable sur le site intranet de l'ENS.

Et dont les grands chapitres sont les suivants :

1. GÉNÉRALITÉS (principes généraux de prévention, But / Obligations, Travail en horaires décalés)
2. ORGANISATION DE LA PREVENTION
3. ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ
4. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
5. ACCÈS ET CIRCULATION
6. LA PRÉVENTION DES RISQUES AU POSTE DE TRAVAIL
 - 6-1 AMBIANCE DE TRAVAIL
 - 6-2 APPAREILS SOUS PRESSION
 - 6-3 ÉLECTRICITÉ
 - 6-4 MACHINES ET ÉQUIPEMENT DANGEREUX
 - 6-5 MANUTENTIONS
 - 6-6 TRAVAIL SUR ÉCRAN ET ERGONOMIE
 - 6-7 LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)
7. LES BONNES PRATIQUES DE LABORATOIRES ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTIONS
8. LE RISQUE CHIMIQUE
9. LE RISQUE BIOLOGIQUE
10. LES RISQUES LIÉS À LA RADIOACTIVITÉ
11. LES RISQUES NON IONISANTS
12. LES DÉCHETS SPECIAUX et AUTRES
13. LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
14. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES
15. SÛRETÉ : VIGILANCE
16. ANNEXES
 - 16-1 CONTACTS SPST
 - 16-2 LISTE DES ASSISTANTS DE PREVENTION DE L'ENS DE LYON

16-3 COORDONNEES DES CONSEILLERS DE PREVENTION ET MEDECINS DE PREVENTION DES TUTELLES
16-4 LISTE DES PERSONNES COMPETENTES EN RADIOPROTECTION DE L'ENS DE LYON
16-5 CONSIGNES GENERALES DE SECURITE DES DIFFERENTS SITE DE L'ENS
16-6 PLAN MONOD - DÉCHETS
16-7 DOCUMENT A COMPLÉTER

En 2020, le service de prévention et le service de formation de l'ENS ont fait appel à un organisme afin de proposer un livret d'accueil numérique. Le travail sur ce livret n'est toujours pas terminé fin 2021 (en cause le contexte sanitaire).

5 ACTIONS MENEES

5.1. Principales enquêtes conduites à la suite d'incidents, d'accidents, accidents graves ou révélateurs de dangers graves et des maladies professionnelles ou à caractère professionnel

Les analyses d'accident sont réalisées en présence de la victime, de l'AP de l'unité de travail concernée, d'un agent du service de prévention de l'ENS. Les membres du CHSCT sont conviés. Si l'employeur de la victime n'est pas l'ENS, l'analyse sera menée par le conseiller de prévention de l'employeur ou son représentant.

12 enquêtes accidents et incidents en 2021

- Accident d'un personnel ENS dans la résidence Bonnamour :

Oedème au genou gauche : Lors de travaux de maintenance, la victime a posé son genou gauche en appui sur une pince qu'il a laissé au sol. Son poids reporté sur cet unique appui au sol provoque une vive douleur au genou gauche. 30 jours d'arrêt

Préconisations : Achat de genouillères type genouillères de carreleur et utilisation de sa ceinture porte outil.

- Accident d'un personnel ENS dans les locaux d'archive de la résidence Bonnamour

Irritation oculaire et de la peau, toux et gêne respiratoire : La victime et sa collègue commencent à dépoussiérer les étagères de la pièce d'archives. La victime est prise de toux et de vomissement, désorientée, elle est conduite à l'extérieur. Elle se rendra au service médical.

Préconisations : S'assurer du passage des consignes et de la bonne compréhension de ces dernières par les personnels chargées de la mise en œuvre, Installation d'une ventilation adéquate dans le local concerné, achat d'EPs complémentaires adaptés au risque.

- Accident d'un personnel ENS à la BDL

Coupure ongle du majeur de la main gauche avec un massicot : l'agent découpe des demandes d'ouvrage à l'aide d'un massicot manuel et classe les différentes demandes au sein de piles correspondantes à proximité d'elle.

Voulant faire de la place entre 2 piles, l'agent déplace de la main gauche la pile la plus proche du massicot, mais sa prise glisse et sa main gauche vient buter contre la lame du massicot en position basse à ce moment, occasionnant une coupure au niveau de l'ongle du majeur gauche. Les premiers soins sont faits sur place puis au service médical. Il lui est conseillé de se rendre aux urgences. Ce qu'elle fait accompagnée d'une collègue.

L'accident sera consigné dans le Registre Santé et Sécurité au Travail de la bibliothèque.

Préconisations : Le massicot a été déplacé pour se trouver désormais sur la partie droite de l'espace de travail de manière à ce que la lame ne puisse plus être accessible – un marquage sera également réalisé afin qu'il ne soit pas déplacé

- Affichage d'une consigne rappelant le risque de blessure même lorsque l'appareil est sécurisé

- Incident personnel ENS en mission

Intoxication suite à intolérance forte au gluten : la victime était en déplacement pour un jury de concours sur un site d'enseignement supérieur de la métropole. A midi il a consommé des aliments d'un plateau repas inscrit sans gluten. Il s'est rendu compte après avoir ingéré quelques aliments qu'il y avait du gluten dans l'entrée. Il a déclenché des symptômes digestifs dès la fin de journée.

L'agent a été vu par le médecin du travail de l'ENS et par son médecin traitant

A la demande de l'agent, un simple rappel des obligations du traiteur a été fait par l'établissement en lien avec lui.

L'incident a été consigné dans le registre SST du laboratoire.

- Accident d'un personnel ENS

Projections de produit chimique: La victime en voulant aider un collègue a manipulé un bidon de déchets chimique contenant du formaldéhyde très dilué (3 à 5% par volume) dans les eaux de rinçage des matériels d'expérimentation. Il a reçu des projections de produit sur l'annulaire et la paume de la main gauche. Cette tâche ne faisant pas partie de ses missions, il n'a pas les EPI requis. Il sera vu immédiatement par l'infirmière en santé au travail puis le médecins du travail.

Préconisations : L'AP du laboratoire qui a produit les déchets a rappelé par mail la consigne de bien fermer les contenants avant leur dépôt pour évacuation. Il a été rappelé à la victime de ne pas manipuler ce type de produits dangereux qui ne font pas partie de ses missions, d'autant plus sans EPI. Des EPI ont été mis à disposition.

- Accident d'une normalienne élève et d'une normalienne étudiante au département de biologie

Irritations des yeux : Deux élèves en TP de biologie nettoient les optiques de leur loupe binoculaire à l'éthanol à 70° avant de les utiliser ; immédiatement après, elles ressentent des brûlures au niveau des yeux.

L'enseignant qui les encadre les amène directement au service médical de Monod, sans utiliser le 81-51 et sans prévenir l'AP du Département. Au service médical, les deux étudiantes effectuent un rinçage des yeux pendant 15 mn et utilisent les rinces-œil ; elles sont également redirigées vers le médecin ophtalmologiste voisin de l'ENS. Pas de séquelles de cet accident

Préconisations : Rappel systématique aux étudiants d'attendre quelques instants avant de débiter leurs observations après avoir désinfecté les optiques des appareils

Affichage des consignes générales en cas d'urgence dans tous les locaux du site MONOD à l'exemple de ce qui a été fait sur BUISSON et DESCARTES ; rappel de ces consignes aux enseignants.

- Accident d'une normalienne élève de L'ENS Paris Saclay (stage M2) au laboratoire de chimie

Projection d'un mélange chimique sur la main : Lors de l'enlèvement d'un insert de tube RMN, une goutte du mélange réactionnel est tombée sur l'annulaire de la victime. Elle a voulu enlever la goutte avec son pouce.

Le mélange réactionnel est composé des produits suivants : Chlorobenzène, 7-amino -8 - bromotétralane, BuONO, Boron trifluoride étherate.

Elle a rincé 2 fois 5 minutes sous l'eau et a appliqué du gluconate de calcium en couche épaisse sur les doigts, le tout maintenu par un bandage pendant 3 heures. Elle a été prise en charge par le service médical. La fiche de sécurité du boron trifluoride étherate a été transmise au service médical.

La victime a consulté son médecin le lendemain matin pour établir un certificat médical initial.

L'incident a été notifié dans le registre SST du laboratoire de chimie.

La victime ne portait pas de gants lors de la manipulation du tube RMN.

Préconisations : port des gants, récupérer les procédures de déclaration des autres tutelles et établissements.

Rappel sur le port des gants lors de la formation nouveaux entrants du laboratoire

- Accident d'un personnel ENS

Fracture de la dernière phalange du majeur de la main gauche : Afin d'aménager la nouvelle banque d'accueil de la bibliothèque Diderot, la victime et deux de ses collègues devaient desceller une cornière métallique de soutien des vitrages qui séparait l'accueil et l'entrée du public.

Une fois les vitres déposées, la cornière restante (environ 60 à 70 kg), était maintenue dans le sol par du ciment. Afin de pouvoir l'enlever, ils ont utilisé une pince étau pour avoir de la prise pour desceller la cornière. Les 3 agents se sont mis à genou et ont secoué en même temps la cornière. La pince a lâché et la cornière est tombée sur le majeur de la main gauche de la victime. Elle portait des gants

La victime a rincé son doigt qui saignait et s'est rendue au service médical de Monod. Elle a été prise en charge mais l'infirmière lui a conseillé d'aller aux urgences pour passer une radio. Arrêt de deux semaines

Préconisations : Utiliser un outil plus adapté que la pince étau pour faire le levier.

- Accident d'un doctorant UCBL au LBMC

Projection de phénol chloroforme : Le doctorant réalise une manipulation sous sorbonne d'un Falcon de 15mL contenant du phénol-chloroforme, il s'apprête à récupérer la phase aqueuse et à la transvaser, à l'aide d'une pipette, dans un autre Falcon. A ce moment, le Falcon lui

échappe des mains et vient se renverser sur le plan de travail. Trois gouttes tombent alors sur le pantalon de la victime juste à côté de la blouse qu'il porte. La victime porte, en plus de la blouse, des gants de protection.

La victime se rend immédiatement aux toilettes où il enlève son pantalon et rince la zone pendant 10 minutes. Il revêt alors un pantalon de rechange et se rend à son domicile qui se trouve à une dizaine de minutes de son lieu de travail pour y prendre une douche et se changer.

A son retour au laboratoire, il avertit l'assistante de prévention, de l'accident. Il verra un médecin le soir même.

Préconisations : Rappeler les procédures internes

- Alerter les AP du laboratoire (ne pas quitter son travail sans prévenir qui que ce soit)..
- Penser à utiliser la douche de sécurité à proximité
- Compléter l'affichage des numéros d'urgence (PC et AP) présent dans d'autres salles de manipulation.
- Réfléchir à une procédure de manipulation interdisant la manipulation de récipients ouverts, et que tout pipetage suppose un placement préalable de ceux-ci sur un portoir adapté.
- Rédiger une procédure spécifique aux risques du phénol-chloroforme qui intègre la consultation systématique du centre antipoison.

- Accident d'un personnel ENS

Agression verbale et physique : La victime en charge de la distribution des autotests a été agressée verbalement et physiquement dans son bureau par une jeune fille. La victime a porté plainte.

Préconisations : les distributions ont été faites en présence d'un tiers (hall, couloirs..).

L'accident a été notifié dans le registre santé et sécurité au travail

- Accident d'un stagiaire en DUT au laboratoire de chimie

Piqûre avec une aiguille : La victime s'est piqué le doigt avec une aiguille. La seringue était vide mais elle a contenu un mélange de produits non identifiés. La victime s'est piqué en remettant le capuchon sur l'aiguille. Il a rincé 6 minutes. Elle avait été formée aux risques du laboratoire lors de son arrivée.

Préconisations : rappel au stagiaire et à l'AP que le temps de rinçage est de minimum 15 minutes et qu'il ne faut pas recapuchonner les aiguilles.

Cet accident a été notifié dans le registre santé et sécurité au travail.

- Enquête administrative suite à agression sexuelle

5.2. Visites de locaux et études de poste

Les visites des locaux permettent de faire un point sur les risques existants, l'existence du document unique, les acteurs de la prévention, les mesures de préventions existantes...

Le **poste de travail** est l'environnement dans lequel le travailleur passera le plus clair de son temps, et pratiquement toute sa journée au travail. L'étude du poste de travail a pour objectif d'identifier les éventuels facteurs de risques professionnels liés à l'aménagement et à l'équipement de l'espace de travail.

Les résultats de l'étude serviront par la suite à concevoir et à mettre en place les mesures qui permettront de réduire, voire d'éliminer, les dangers pour la santé et l'intégrité physique du titulaire du poste.

Nombre de visite de laboratoire par les agents du service prévention et/ou le médecin de prévention et/ou l'infirmière et le CHSCT :

Pour 2021

■ 20 visites et 15 études de poste

- Visite du laboratoire de chimie avec la conseillère de prévention du CNRS suite au problème avec un speedwave ;
 - Visite du M8, avant réception, avec la Dirpat ;
 - Visite du M8, après réception, pour faire le point sur les équipements de sécurité à mettre en place avec les assistants de prévention du LGL ;
 - Visites salle laser M3 sous sol : 3 visites dont 1 avec le CNRS ;
 - Visite soude à produits chimiques pour la mise en place d'une nouvelle armoire de stockage ;
 - Visite bibliothèque avec l'AP ;
 - Visite avec la Dirpat de toutes les alarmes logidom (centrale de détection gaz) ;
 - Visite de contrôle L2 et P2 de l'IGFL ;
 - Mise en place de la signalétique "gommettes de couleur " au M1, M2, M3 , M4 , M5 , M6 pour les personnels de ménage (selon la couleur de la gommette : interdiction de faire le ménage, ménage une fois par semaine...)
 - Visite pour la mise en place d'une salle de repos à l'IGFL
 - Etude de poste R.Q T.H.pour un agent INSERM
 - Visite à la bibliothèque DIDEROT de LYON en prévision de l'achat d'un transpalette / table élévatrice pour le service achat de cette dernière.
 - Etude de poste du plateau télé pour déterminer les formations à la sécurité des agents
- Le service médical de prévention a effectué à 13 études de postes et 7 visites de locaux.

Pour 2020 : 8 visites de locaux et 8 études de poste

- Visite d'une pièce d'expérimentation d'un chercheur au laboratoire de physique (M1) : Point sur la sécurité de la salle dans laquelle le chercheur utilise l'acide fluorhydrique.

- Visite de la salle de chimie du laboratoire de physique (M1) : point sécurité (pictogrammes, tri des déchets, stockage produits) sur la salle de chimie du M1 suite à la nomination d'un nouveau responsable de cette salle.
- Visite de prévention au Platim : visite afin d'effectuer un suivi des actions de prévention à réaliser (problème d'odeur, installation des bouteilles de gaz en extérieur, installation de deux éviers à déclenchement non manuel dans les deux L2, mise en application nouvelle procédure gestion des déchets liquides DASRI, installation d'une douche sécurité dans circulation...)
- Visite L2 physique dans le cadre de l'inventaire des L2 : réalisation en janvier 2020 du L2 avec plan d'actions associé. (VTR PSM, patères à installer, mise en place procédures L2, formation, déclaration DUO.)
- Visite avec le CHSCT, de la Bibliothèque Diderot de Lyon dont l'objet était de faire un point sur la situation de l'ensemble des personnels au regard des risques psychosociaux mais aussi d'observer les lieux d'exercice.
- Visite avec le CHSCT, de l'ensemble des locaux de l'ENS suite à la reprise après le confinement. Point sur les équipements et informations sanitaires mis en place.
- Visite du chantier de désamiantage de la bibliothèque Monod
 - Le service médical de prévention a effectué 2 visites de locaux et 8 études de postes.

Pour 2019 : 20 visites et 39 études de poste

- Visite du laboratoire de chimie par une délégation CHSCT ;
- Visite des locaux du suivi financier (Monod)
- Visites laboratoire L2 du LBMC et du Platim
- Visite de prévention du Platim
- Visite circulations du M5
- Visite M5 sous/sol suite aux travaux
- Visite M6
- Visite atelier de reliure BDL
- Visite maison du courrier Descartes avec le service médical
- 2 visites de la maison du courrier de Monod
- Visite fablabs
- Visite de l'IFé par une délégation CHSCT
- Visite EVS
-
- 39 études de poste effectuées par la médecine de prévention et 5 visites

5.3. Gestion des déchets spéciaux

Des obligations spécifiques s'imposent au chef d'établissement, citons par exemple :

- Déchets biologiques et déchets chimiques dangereux, tubes fluorescents, piles et autres déchets spéciaux collectés par une société spécialisée ;
- Matériels et matériaux piquants, coupants ou tranchants destinés à l'abandon pris

- en charge correctement ;
- Cadavres d'animaux ainsi que pièces anatomiques d'origine animale destinés à l'abandon confiés à une société spécialisée.

Le cas de l'ENS

■ 41, 634 Tonnes de déchets spéciaux évacués en 2021

	2019	2020	2021
Déchets chimiques (en tonnes)	16.58	13.53	16.54
Déchets biologiques (en tonnes)	18.08	18.07	18.74
Déchets d'équipements électriques et électroniques (en tonnes)	18.06	7.796	7.354
Déchets historiques radioactifs uranifères et thorifères (en kg)	/	/	/
Déchets radioactifs : 8 pastilles d'uranium et	/	/	/
Déchets radioactifs : solides incinérables et non incinérables de 14C	/	/	/

En 2020, nous avons évacué 39.39 tonnes de déchets spéciaux, un chiffre qui s'expliquait par la crise COVID et les confinements qui s'en étaient suivis.

En 2021, 41.634 tonnes de déchets spéciaux ont été évacués avec notamment une production de déchets chimiques en hausse de près de 22% et de retour au niveau constaté d'avant COVID. La production de déchets Infectieux ainsi que l'évacuation de Déchets Electroniques s'est elle montrée stable, notamment du fait qu'aucun renouvellement de matériel informatique d'ampleur n'a eu lieu comme en 2018 et 2019, années durant lesquelles de nombreux laboratoires prenaient possession de leurs nouveaux locaux après les travaux de remise à niveau du site MONOD.

- **Les déchets chimiques dangereux et assimilés** sont enlevés tous les 15 jours par la société SERPOL (22 collectes en 2021). Cette société est en marché avec l'ENS depuis le 1^{er} avril 2014, marché renouvelé le 1^{er} avril 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SPST tient une permanence hebdomadaire dans le bâtiment souté (M12) afin d'améliorer la qualité des informations fournies aux prestataires et de conseiller les usagers sur l'étiquetage des déchets ; ceci représente **40 permanences d'1 heure sur l'année 2021**. Le marché Déchets Dangereux sera renouvelé en 2022.

■ 22 collectes de déchets chimiques

En 2019, nous avons eu 23 collectes. En 2020, toutes les collectes entre le 17 mars et le début du mois de juin ont été annulées du fait du confinement nationale. Le deuxième

confinement n'a pas entraîné d'annulation de collecte. Et les mesures sanitaires qui ont suivies n'ont entraînées ni l'annulation des collectes, ni l'annulation des permanences déchets.

En 2021 il y a eu 22 collectes.

- **Les déchets biologiques** sont collectés **trois fois par semaine** par la société SÉCHÉ HEALTHCARE depuis le 1^{er} mai 2019, le marché ayant été relancé en avril 2019. Les déchets biologiques étaient préalablement confiés à la société PRO SERVE DASRI.

En 2021, l'évacuation des Déchets d'Activités de Soins Infectieux s'est poursuivie avec un fonctionnement adapté et avec la validation du Conseiller externe au transport de marchandises dangereuses.

- **Les déchets d'équipements électriques et électroniques** sont regroupés dans le local D3E de la soute M12 ; Ils ont été collectés 2 fois en 2021 par la société PAPREC D3E pour un total de **7.354 tonnes** contre 7.79 Tonnes en 2020.

- **Les déchets radioactifs** à demi-vie courte sont traités en décroissance et suivis par la Conseillère en Radioprotection de l'établissement. Ils sont triés dès leur production par les utilisateurs. Les PCR de chaque zone contenant des sources non scellées doivent faire appliquer le plan de gestion des déchets radioactifs. Les déchets à demi-vie longue, supérieure à 100 jours, sont en attente d'enlèvement par l'ANDRA dans la soute de stockage des déchets radioactifs.

La conseillère en radioprotection du SPST a pris contact en octobre 2021 avec une société spécialisée dans les déchets radioactifs afin de programmer le tri et le reconditionnement des déchets à vie longue présents sur le site Monod. L'enlèvement sera prévu courant 2022.

→ L'ENS de Lyon, à la fois réceptionneur et expéditeur de matières dangereuses par route, fait appel à l'expertise d'un conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses. C'est une obligation depuis le 1er janvier 2001.

Un conseiller à la sécurité externe répondant à ces exigences est désigné à l'ENS depuis le 1er janvier 2011. En 2012, le service prévention l'a rencontré à 5 reprises ; depuis 2013, 4 rencontres sont planifiées annuellement.

Conformément à la réglementation, un rapport annuel Transports de Matières Dangereuses est établi par le conseiller au transport sur la base des données renseignées par le SPST au mois de janvier, chaque année depuis 2012.

- ✓ Un registre chronologique de la production et de l'expédition des déchets dangereux, rendu obligatoire par le Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets est renseigné par un technicien du service prévention.

Depuis 2012, il est étendu à tous les déchets sortant de l'entreprise.

L'ENS produisant ou expédiant des déchets professionnels banals et/ou dangereux le SPST tient à jour ce registre chronologique où sont consignés **tous les déchets sortants**, à l'exception des déchets assimilés aux ordures ménagères.

5.4. Autres

5.4.1. Nombre de cas de recours à un expert (préciser la nature des missions de l'expert) en 2021

- Le Conseiller sécurité transport de matières dangereuses : le conseiller à la sécurité a pour mission de promouvoir dans l'établissement toute action de nature à faciliter l'exécution des transports de marchandises dangereuses et à aider à la prévention des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement. Il conseille le service de prévention dans la prise en charge des déchets spéciaux (l'ENS étant producteurs de ces déchets spéciaux) mais aussi dans la réception en toute conformité de colis ou emballages de toute nature de marchandises dangereuses.
- Les vérifications périodiques en radioprotection sont effectuées par une société agréée par l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) ; Ceci concerne les locaux contenant toute source de rayonnements ionisants ainsi que les appareils à rayons X.
- Le Contrôle annuel des sorbonnes est obligatoire et effectué par un bureau de contrôle agréé.
- Les vérifications techniques réglementaires des installations techniques (Installations électriques, Ascenseurs, Installations de gaz, Systèmes de sécurité incendie, Dispositifs de ventilation mécanique, portails et portes automatiques, Elévateur de personne à mobilité réduite, extincteurs) et des matériels de laboratoires (PSM, autoclave..) sont assurées par des bureaux de contrôle agréés.
- Campagne de mesures d'ondes électromagnétiques triennale proposée par la direction de l'écologie urbaine ; mesures effectuées par une société accréditée COFRAC.

5.4.2. Description d'actions visant à intégrer la composante sécurité dans la conception et le choix des bâtiments, installations, machines, produits, procédés de travail et dans la formation en 2021

- Evaluations des risques avant l'installation de nouveaux process ou machines.
- Accompagnement des unités de travail pour l'évaluation des risques professionnels ;
 - Suivi de l'évaluation des risques
 - Aide à l'évaluation des risques
 - Formation au logiciel EVRP
- Accompagnement d'une unité de travail pour l'évaluation en sécurité et sûreté biologique pour un dossier soumis à l'ANSM ;
- Assistance auprès des laboratoires aux déclarations réglementaires (CODECOH, OGM, MOT)

Quelques exemples de formations données par le service de prévention :

- Formations à la sécurité des nouveaux entrants de l'IGFL dont une en anglais ;
- 2 Formation des nouveaux entrants ENS ;
- 1 Formation aux risques Monod pour les entreprises extérieures intervenant à l'année et nouveaux personnels dirpat ;
- Formation à la radioprotection dont une en anglais ;
- Présentation de l' EVRP et du logiciel à la VPE, à la direction de la bibliothèque au nouvel informaticien ;
- 1 formation sur les sorbonnes du M8 ;
- 1 formation sur les fluides spéciaux au M8 ;
- 1 atelier formation AP inter-établissement sur les plans de prévention ;
- 4 intervention dans la formation des AP interétablissement
- 1 formation de 2 agents sur la gestion des colis de sources non scellées ;
- 1 formation sur le rôle des AP, le registre SST et l'EVRP ;
- 1 sensibilisation aux gestes barrière pour les vacataires du service des concours ;

5.4.3. Métrologie, aide technique

En 2021

- Intervention de la société Tauw pour réaliser des mesures de la qualité de l'air en prévention dans le laboratoire RDP ;
- Mesures avec appareil PID pour analyser les Composés Organiques Volatils suite à alerte (odeurs M4, M5..)
- Pilotage du contrôle des sorbonnes
- Conseil sur les déclarations autoclaves
- Destruction de stupéfiant et psychotropes
- Assistance aux déclarations obligatoires : précurseurs de drogue, nanoparticules, autoclave, Andra
- Réunions avec le laboratoire de chimie pour les problèmes de gestion des déchets chimiques dont 1 avec le prestataire de gestion et de collecte.
- Réunion avec les référents L2 et L2 CIRI / accréditation L2
- Information auprès des chefs de service pour expliquer le rôle de l'AP et ce qu'est l'EVRP (4)
- Conseils de prévention et de sécurité en amont de projets de recherche (cryomicroscope et construction P3 P2)
- Conseil de prévention auprès d'un directeur de laboratoire
- Réunion logiciel radiotrack
- Conseil de prévention pour l'organisation de la fête de la science

5.4.4. Réunions et activités transversales

En 2021

- Participation à la commission hygiène et sécurité du CIRI ;
- Participation aux réunions de présentation de rentrée ;
- Participation aux réunions des assistants de prévention des partenaires ;
- Participation des infirmières aux réunions de l'UDL sur la santé des étudiants ;

- Participations aux instances (CA, CT, CEVE, CHSCT)
- Participation à plusieurs CODIR;
- Participation à des réunions BDE / DGS, DGS / Responsables Foyers-KFêt
- Réunions de préparations des instances ;
- Participation aux réunions bi mensuelles avec le directeur général des services et mensuelles avec le Président ;
- Participation aux réunions de coordination administrative ;
- Participation aux réunions bi mensuelles du pôle ressources et avec le DGS et la RH.
- Participations à des réunions organisées par le ministère et la région sur la prise en compte du Handicap ;
- Réponse aux diverses enquêtes du ministère sur la santé et sécurité au travail
- Participations aux réunions pour des travaux prévisionnels (Visite sur site, analyse des risques) et participation aux réceptions des travaux CROUS et M8
- Participation à la commission de sécurité et d'accessibilité pour le CROUS de Monod
- Réunion avec les conseillers de prévention des tutelles (11).
- Réunions DIRPAT, VP Recherche sur les demandes de travaux (17)
- Réunion de suivis des prestations de collecte déchets dangereux et DASRI
- Réunion gestion déchets ménagers, tri et recyclage
- Comité des usagers du CROUS
- Participation aux réunions sur la démarche QVT avec un accompagnement de l'ANACT et participation au comité de projet QVT mis en place.
- Participation au groupe de travail VSS puis participation à la commission de prévention VSS, harcèlement, discrimination
- Participation au Groupe de travail Bilan Carbone piloté par le Cabinet de la Présidence
- Participation au webinaire de l'AMUE sur les CSA
- Entretien avec les inspecteurs du MESRI (VSS)
- Entretien avec les inspecteurs de l'HCERES
- Réunion HCERES
- Commission locaux (1)
- Réunions de préparation de rentrée
- Réunion avec le BDE

6. Evaluation des risques et programmation des actions

■ **75% des unités ont déjà effectué leur évaluation des risques**

■ **51% des unités de travail ont mis à jour leur plan d'action en 2021**

Comme chaque année, une nouvelle campagne de mise à jour de l'évaluation des risques professionnels a été menée. L'évaluation est réalisée sur un fichier Excel ou sur le logiciel EVRP.

	2019	2020	2021
Nombre total (Mises à Jour)	30	21	32

En 2019, sur l'ensemble des laboratoires, services, départements et unités identifiés (soient 61), 57 ont déjà réalisé une évaluation des risques et un plan d'action : soit 93 %, ce qui représente une évolution de 3 points par rapport à 2018.

Sur les 61 unités, environ 51% ont effectué leur EVRP 2019 et proposé un plan d'action.

Avec le déploiement de l'EVRP, le SPST a redéfini les unités de travail en fonction des risques, de la localisation et des responsables (signataires de l'EVRP). 50 unités ont été déterminées.

A la rentrée 2019, certaines unités ne disposant plus ou pas d'assistant de prévention ont pu lancer la mise à jour des EVRP existant mais sans livrable à l'heure actuelle. Les rencontres avec un représentant du SPST à cette occasion ont permis d'insister à nouveau sur la nécessité de nommer un(e) assistant(e) de prévention dans les unités concernées notamment en prévision du déploiement du logiciel EVRP et sa généralisation au sein de l'établissement.

En 2021, 32 unités de travail ont mis à jour leur EVRP sur 62 soit 51 %

L'application EVRP a été déployée dans 17 unités et 21 personnes ont été formées.

Il y a eu 3 mises à jour de l'application et le système d'authentification a été paramétré pour permettre l'accès aux conseillers de prévention des tutelles.

7. Formations

L'employeur a une obligation de formation de son personnel aux risques auxquels il est exposé. Il peut s'agir de formation générale (risque incendie, électrique, routier..., dispositions à prendre en cas d'accident) ou particulière (ex. conditions d'exécution du travail, conduite d'autoclaves). Concernant les modalités, ces formations peuvent, selon les cas, être dispensées dans le milieu de travail sous la responsabilité du supérieur hiérarchique, ou hors milieu de travail dans le cadre d'une session organisée.

Le cas de l'ENS

Afin de répondre à l'obligation de formation à l'hygiène et à la sécurité, le service de prévention et santé au travail organise avec le service de la formation continue des formations dans les domaines suivants :

- Initiation aux risques pour les nouveaux entrants ;
- Manipulation d'extincteurs ;
- Secouristes ;
- Risques spécifiques (autoclave, électricité, risque biologique...).

Les sessions de formations sont annoncées sur l'intranet ou sur la lettre hebdomadaire Entre NouS. En fonction du nombre de réponse, une sélection des candidatures est réalisée en fonction des besoins.

Personnes formées en 2019

Intitulé de la formation	Nombre de Stagiaires
CHSCT Etablissement	11
CHSCT Syndicat	11
Formation fonctionnelle déploiement EVRP	3
Gestes, postures et manutentions	1

Gestion des déchets chimiques	2
Hygiène et sécurité à l'ENS - formation obligatoire pour les nouveaux entrants	37
JAMU 2019	1
Manipulation des extincteurs	61
Prévenir des risques pour des personnes en situation de handicap	1
Recyclage habilitation électrique niveau 0	1
Risques chimiques	1
Risques majeurs PPMS pour les universités	1
SSIAP 1 - remise à niveau	1
SSIAP 2 - remise à niveau	1
SST Formation initiale	1
Total général	134

Ce tableau a été présenté au CHSCT du 3/05/2020.

Personnes formées en 2020

1010 heures minimales de formation hygiène et sécurité en 2020.

Télétravail : Accompagnement santé et bien-être du dos	12	60
Prévention des risques psycho-sociaux (Assistant.es de prévention)	32	96
Formation conseiller à la sécurité module EA	1	36
Conduite et exploitation d'un autoclave - formation initiale	7	42
Conduite et exploitation d'un autoclave - recyclage	5	15
Elus du CHSCT - Etablissement	6	87
Elus du CHSCT - Syndicat	1	12
Formation nouveaux arrivants : Hygiène et sécurité à l'ENS	7	17
Manipulation des extincteurs	76	76
Responsable sécurité laser - Niveau 3	5	97,5
SST Formation initiale	10	130
Responsabilité civile et pénale des encadrants en matière de santé et sécurité au travail	45	92
Travail à distance dans un contexte particulier	23	46
Communication non violente - Agent	1	14
Gestion des conflits	7	84
Agents : Comment aborder sereinement retour sur site & évolution des organisations de travail ?	10	20
Managers : Comment accompagner le changement & renforcer le collectif au travail ?	8	24
1 Session de formation assistants de prévention organisée par le CNRS en octobre 2020	1	35
1 Formation astreinte et agents Idex en février 2020	3	7,5
Total général	260	1010

Formations complémentaires en radioprotection

3 Formation à la radioprotection sources non scellées initiales

1 Formation à la radioprotection sources non scellées recyclage

Formation au microtomographe

Formation au XRad-320

Formation au diffractomètre

Personnes formées en 2021 : 460

2044 heures minimales de formation hygiène et sécurité en 2021

Action	Présents	Heures
Concevoir des documents bureautiques accessibles	5	31,50
Communication assertive et bienveillante dans les relations professionnelles	18	240,00
Gestion des situations de tension : prévenir, agir et guérir	6	81,00
Transformer son stress	5	70,00
Développer son assertivité dans les relations professionnelles	25	100,00
Formation nouveaux arrivants : Hygiène et sécurité à l'ENS	14	42,00
Prévention des troubles musculo-squelettiques liés au travail sur écran	12	79,00
Télétravail: Accompagnement santé et bien-être du dos	5	30,00
CACES R486	1	24,00
Conduite et exploitation d'un autoclave - formation initiale	8	63,00
Conduite et exploitation d'un autoclave - recyclage	11	38,50
Habilitation électrique BS BE manœuvre	2	32,00
Maintien et Actualisation des compétences du SST (MACSST)	3	21,00
Manipulation des extincteurs	40	40,00
Recyclage ENCADRANT/CUMUL DE FONCTIONS - amiante	1	7,00
Sensibilisation au port des EPI chimiques	70	149,50
SSIAP 3 Recyclage	1	21,00
SST BDL	10	140,00
SST Formation initiale	9	126,00
Transport routier de marchandises dangereuses	7	24,50
Formation continue des Assistants de prévention : Les plans de prévention	12	42,00
Méthodes et outils pour manager par objectifs	6	36,00
Communication assertive et bienveillante dans les relations professionnelles	4	48,00
Fondamentaux du management	11	217,00
Piloter l'accessibilité numérique : le rôle de référent et référente	5	87,50
Les rendez-vous encadrants (1,5 heures)		
Manager par objectifs : de quoi parle-t-on ?	40	60
Les violences sexistes et sexuelles	60	90
Manager à distance et en proximité	20	30
Les risques psychosociaux : comprendre pour agir	32	48
Génération X, Y, Z... et après ?	17	25,5

Une journée de la prévention a été proposée le 29 mars 2021 avec des formations et des ateliers à la fois en présentiel et en visio.

- Atelier de prévention des TMS en présentiel : 17 (3 groupes) // Prévention des TMS liés au travail sur écran en visio : 6 // Installation poste informatique (par infirmière et médecins du travail et agents du service prévention) pour minimiser l'apparition de TMS : 14 // Coaching Kiné : 6
- Formation extincteur : 15 (6 horaires)
- Parcours Vélo : 7
- Et Quizz « vu du guidon », quizz geste qui sauve, gestuelle préventive (Sensibiliser les agents aux mouvements permettant de diminuer douleurs TMS/ en prévenir l'apparition).

Les formations reçues par les agents du service de prévention

- Formation ADHYS sur les nanomatériaux
- Formation sur la gestion de crise
- Formation PPMS du ministère
- Formation radioprotection
- Formation VSS
- Une information sur les procédures d'enquêtes administratives

8. Documents et consignes

8.1. Registres de danger grave et imminent (art 5-6 à 5-8 décret 82-453 modifié)

Depuis septembre 2015 : 2 registres :

- Accueil Présidence site Descartes ;
- ISA (Institut des Sciences Analytiques) sur le site de la Doua.

Déclaration de danger grave et imminent :

En 2021 : Notification le 24 juin 2021 à 8h55 suite à des infiltrations importantes d'eau dans la bibliothèque Diderot de Lyon.

- Les fluides ont été coupés le jour même et la bibliothèque a été mise en sécurité et fermée.

Un CHSCT extraordinaire s'est réuni le lendemain 25 juin et une visite des locaux a été faite.

Lors du CHSCT ordinaire du 28 juin, un avis des représentants du personnels a été voté :

Mesures de prévention immédiates : Le CHSCT demande à ce que :

- *la surveillance des toitures soit renforcée pour éviter l'encrassement des évacuations : nettoyage des gouttières, évacuations des mousses... ;*
- *soit réalisée une expertise sur les circuits électriques de la dernière zone touchée : salle pluridisciplinaire, salle des littératures étrangères, coursive et toutes les zones situées aux étages inférieurs ;*
- *les armoires électriques soient étanchéifiées ;*

- la commission de sécurité intervienne pour se prononcer sur la mise en conformité des bâtiments et la réouverture de la bibliothèque ;
- la réouverture de la bibliothèque soit conditionnée à la mise en place effective d'un protocole d'évacuation du bâtiment en cas de fuites d'eau. Ce protocole doit permettre la mise en sécurité immédiate des personnes et des espaces. Il doit prendre en compte l'éventualité de chute de faux plafonds et de spots lumineux, de même que tout risque électrique susceptible d'occasionner des arcs électriques mettant en danger la vie des personnes telle que la situation s'est déjà présentée. La circulation en cas d'évacuation doit être pensée en conséquence.
- le personnel soit accompagné et formé à ce protocole, et ce avant la réouverture des locaux
- ce protocole soit présenté en CHSCT ;
- soit mis en place une veille sur les alertes météorologiques et que le bâtiment soit évacué de façon préventive lorsque des intempéries exceptionnelles sont annoncées.

Un deuxième CHSCT extraordinaire s'est réuni le 2 juillet 2021 pour présenter le protocole d'évacuation à la suite duquel un avis a été énoncé :

« *Compte tenu des différents éléments fournis, le CHSCT considère que le risque n'est plus imminent pour les personnels et les usagers de la bibliothèque, mais est susceptible de se représenter.*

Le CHSCT maintient les préconisations votées et considère que seule la réparation urgente de l'étanchéité et des évacuations serait à même de lever entièrement le risque, de même qu'une expertise générale du bâti.

En 2020 : 2 DGI ont été notifiés

- Notification le dimanche 15 mars 2020 à 13h par le CHSCT concernant la pandémie de coronavirus et la nécessité de se rendre sur son lieu de travail le 16 mars malgré l'épidémie.
Réponse : Mail du Président le 15 mars à 19h34 suite aux instructions du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
 - Extrait : « **En plus de la fermeture au public décidée vendredi, toutes les activités ou fonctions qui le peuvent sont invitées à basculer dès demain en télétravail, qu'il s'agisse des activités de recherche ou des activités des services administratifs et techniques.** Les responsables de service ou d'unité de recherche organiseront le travail à distance de leurs équipes, qui recevront un message sur les modalités mettre en œuvre.
Cela signifie qu'en plus des personnels déjà autorisés à télétravailler ou déjà en autorisation spéciale d'absence (dont les personnes fragiles), **les personnels sont invités à ne pas venir travailler à l'ENS de Lyon dès demain.** »
DGI clôt le 15 mars.
- Notification le 6 octobre 2020 en lien avec la situation de travail d'une normalienne élève.

Cette étudiante a déposé plainte contre un normalien étudiant pour violences conjugales qu'elle a subi sur le site de l'ENS de Lyon pendant leur relation. Elle a indiqué qu'elle était contrainte de ne pas revenir sur son lieu de travail pour ne pas être confrontée à l'étudiant. Elle a prévenu la direction de son département et la présidence mais à ce jour, il n'y avait pas de mesures conservatoires prises contre l'étudiant. Elle se déclare empêchée de poursuivre correctement son année d'études, car aucun aménagement n'a été prévu, à part le télétravail, pour lui permettre de revenir en sécurité. Elle souhaite revenir en présentiel.

L'enquête a été diligentée par le président de l'ENS suite au signalement dans le registre, conformément à l'article 53 du décret n°82-453 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail. Le 6 octobre 2020, le président de l'ENS de Lyon a nommé une délégation pour réaliser l'enquête. Cette délégation est composée de deux représentants au CHSCT ayant déposé le signalement (un élu étudiant et une représentante du personnel), de deux représentantes de l'administration (une professeure des universités et une chargée d'affaires juridiques) et la conseillère de prévention de l'ENS.

- Une réponse a été faite par le président aux préconisations du rapport le 21/10/2020 et un suivi des préconisations a été présenté en CHSCT du 26/11/2020.

Ce DGI n'est pas clôturé le 9 avril 2021: les deux étudiants ont reçu les instructions de ne pas se trouver dans les locaux de l'ENS en même temps (présence alternée). Le CHSCT n'est pas satisfait des mesures (rien ne permet de vérifier la présence de l'agresseur présumé sur site). **Ce DGI a été clôturé lors du CHSCT du 29 novembre 2021**

En 2019

3 DGI ont été notifiés :

- Notification le 14 février 2019 à 9h16 par la directrice du laboratoire de chimie, d'un danger grave et imminent au niveau du bâtiment M6 (ENS SITE MONOD) : Dysfonctionnements importants de la CTA (compensation d'air du bâtiment). Ces dysfonctionnements, coupures récurrentes entraînent des dysfonctionnements des sorbonnes du bâtiment ; les personnels ne travaillent donc plus en sécurité.
 - Le 13 février, la compensation d'air du bâtiment M6 sud (bâtiment abritant le laboratoire de chimie) a lâché deux fois le matin. En début d'après-midi, la directrice du laboratoire de chimie demande à ce que toutes les activités sous sorbonnes soient arrêtées ; les start up également.
 - 15 février : réunion interne d'information et d'explication (directrice labo de chimie, AP, sécurité, Membres CHSCT...)
 - 18 février : AG du labo de chimie
 - Du 18 au 26 février : Plan d'action
 - Vérification de l'étanchéité des laboratoires au niveau des traversées de dalles

- Changement du moteur de la CTA de compensation
 - Changer les platines de commande
 - Essais CYBERLABO du 25 et 26/02 et le 4/03 pour établir un nouveau point 0 sur la totalité des sorbonnes.
- DGI clôt.

- Notification le 18 février 2019 par un représentant du personnel en CHSCT d'un danger grave et imminent pour RPS suite à privation de l'outil de travail (SITE IGFL)
 - L'agent a également rempli ce même jour le registre SST de l'IGFL.L'agent concerné est un directeur de recherche dont l'employeur est le CNRS. La conseillère de prévention de l'ENS informe la conseillère de prévention du CNRS de cette notification car le DGI relève de l'employeur de l'agent donc le CNRS. La conseillère de prévention du CNRS prend en charge le DGI ; elle informe son délégué régional et les membres du CRHSCT. Une notification est faite dans le registre DGI du CNRS le 18 février 2019 à 17h00. Deux réunions sont prévues le lendemain, mardi 19/02 en présence de deux représentants du personnel au CRHSCT-CNRS, de la responsable du service des ressources humaines du CNRS, de la conseillère de prévention du CNRS et de deux représentants du personnel au CHSCT-ENS Lyon dont la personne ayant notifiée.
 - ✓ Rencontre avec la directrice de l'IGFL
 - ✓ Rencontre avec l'agent

Préconisations :

L'agent CNRS sera reçu en visite médicale par le médecin de prévention le 22 février. Le médecin de prévention devra préciser à la directrice d'unité la compatibilité entre l'état de santé de l'agent et le poste de travail qu'il réclame (reprise d'activité sur paillasse).

La DU, à réception de la fiche de visite médicale envoyée par le médecin de prévention, s'engage à lui mettre à disposition un bureau et une paillasse pour qu'il puisse terminer les expériences en cours et rédiger une publication jusqu'à son départ en retraite prévu au 01 avril 2019. DGI clôt.

- Notification pour délit d'entrave pour un ordre du jour le 3 juin 2019
 - DGI clôt

8.2. Registres santé et sécurité au travail (art 3-1 décret 82-453 modifié)

Un registre de santé et sécurité au travail destiné à faire remonter les remarques des usagers et personnels vers les décideurs doit être à disposition de l'ensemble de la communauté, qui peut y noter des observations et des suggestions dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Le CHSCT examine, à chacune de ses réunions, les inscriptions consignées, les réponses apportées par les chefs de services et directeurs de composante, en discute, et est informé par l'administration des suites qui ont été réservées à chacun des problèmes soulevés.

Le cas de l'ENS

28 registres de santé et sécurité au travail

Ces registres sont, pour la plupart, tenus par les assistants de prévention. En plus des remarques liées à l'hygiène et la sécurité sont notées des incidents et malaises.

	2019	2020	2021
Nombre total de registres	26	27	28
Monod	17	18	19
Descartes	6	6	6
Buisson	1	1	1
IGFL	1	1	1
CRMN/ISA	1	1	1

Un registre dématérialisé a été mis en place après avoir été validé au CHSCT du 14 avril 2020 afin de pouvoir répondre au besoin des personnes en télétravail.

102 notifications ont été faites en 2021 (91 en 2020). Les personnels notifient des accidents, des incidents, des situations de RPS, des problèmes techniques (coupure chauffage, fuite d'eau...), des problèmes d'odeurs, des dysfonctionnements techniques.

Vous trouverez quelques exemples ci-dessous :

- Coupure petit doigt main droite : En utilisant un microtome, la victime s'est coupée le petit doigt de la main droite
- Fuite goutte à goutte d'évacuation au plafond dans salle sous-sol : ticket fait ce jour ainsi que l'intervention d>IDEX. Vérification de la cause qui se trouve au RDC. Rien à signaler à ce jour (le 21/06/21)
- Odeurs chimiques : Odeurs signalées 5 fois par tickets depuis juin 2020, il a été répondu que c'était dû à la soude de neutralisation. Après travaux sur air neuf il semble que ça viendrait plutôt d'une salle du RDC.
- Projection d'un gel polyacrylamide liquide dans l'œil lors du montage du gel : Infirmerie Monod puis visite chez l'ophtalmologiste. Déclaration AT Inserm. L'AP a demandé à que soient portées des lunettes adaptées lors de la mise en place du prisme
- Projection d'une goutte de solution diluée dans du dichlorométhane dans l'œil : La victime a lavé abondamment à l'eau. Elle portait ses EPI
- Coupure à l'index de la main gauche : Coupure en essayant de retirer de la verrerie cassée d'un tuyau, la pièce s'est cassée dans la main de la victime : Pas de morceau de verre évident dans la plaie ; coupure désinfectée puis bandage avec compresse.
- Irritation des yeux ressentie lors de l'utilisation de chlorure de benzoyle hors sorbonne. Le rince œil a été utilisé

- Problème de fermeture de portes du local de stockage de produits chimiques : la porte de l'allée 4 ne se verrouille pas correctement. Un ticket a été ouvert. Intervention effectuée.
- Morsure par une souris : Lavage et désinfection du doigt.
- En retirant une seringue et une aiguille d'un septum utilisées pour injecter du pyrrole (CAS = 109-97-7), une étudiante de M1 s'est griffée la main avec l'aiguille. Léger saignement. La main a été rincée sous l'eau pendant au moins 15 minutes et lavée au savon. L'étudiante a été conduite à l'infirmerie. Désinfection et pose de pansement
- Températures basses au niveau du LE (17 à 18°C) : Ticket fait le 26/11, Instructions passées à la DIRPAT. Ils sont en lien avec le prestataire pour obtenir des températures plus hautes.

8.3 Intervention d'entreprises extérieures et permis de feu

Lors de travaux effectués à l'ENS par une ou plusieurs entreprises extérieures, une analyse des risques doit être effectuée.

Lorsque ces risques existent ou que l'opération est d'une durée totale supérieure à 400 heures de travail sur douze mois ou comporte des travaux dangereux, un plan de prévention doit être arrêté. Un protocole de sécurité doit être arrêté pour les opérations de chargement et de déchargement. Un permis de feu doit être délivré lors de la réalisation de travaux par points chauds (hors postes fixes).

Le cas de l'ENS

■ 129 plans de prévention et protocoles chargement-déchargement

Les plans de prévention, protocoles et attestations de travail sont rédigés par les agents du service prévention et santé au travail en grande majorité (102 documents cette année) ; les services travaux et maintenance, DMG et service accueil badge ont rédigé 27 plans de prévention pour les entreprises qu'ils suivent.

Les obligations de réalisation de plan de prévention sont globalement respectées au niveau des services support.

En 2020, en raison de l'épidémie de Covid 19, 18 avenants au plan de prévention ont été réalisés, détaillant ainsi aux entreprises les mesures sanitaires à appliquer lors des interventions.

■ 129 permis feu

Ils sont établis par les agents du service sécurité incendie.

Plans de prévention et permis feux réalisés en 2021 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total	94	118	113	118	118	129
Plans de prévention annuels	47	54	50	53	70	62
Plans de prévention ponctuels	37	58	56	52	36	59
Protocoles de chargement déchargement	6	5	6	10	4	5
Attestations préalables de visite	4	1	1	3	8	3
Permis feu	242	744	3124	1368	232	129

8.4 Travail isolé

Le cas de l'ENS

Travailler seul multiplie les contraintes de travail et augmente la difficulté de secourir lorsqu'un incident ou un accident survient. Il est nécessaire d'identifier les situations de travail isolé et d'évaluer les risques auxquels les salariés concernés peuvent être exposés.

La démarche de prévention suppose d'agir sur l'organisation du travail, ainsi que sur l'information et la formation des agents.

Des mesures doivent être également adoptées pour améliorer à la fois le déclenchement et l'organisation des secours.

- Travailler de façon isolée, c'est réaliser seul une tâche dans un environnement de travail où l'on ne peut être vu ou entendu directement par d'autres personnes, et où la probabilité de visite est faible.

Pendant les périodes de fermeture administrative de l'ENS, les horaires non ouvrés, les week-end et jours fériés, les personnes venant travailler doivent systématiquement se signaler aux accueils (cahier de présence à signer).

- Les Dispositifs d'alarme du travailleur isolé (DATI)

A l'ENS, les DATI transmettent une alarme vers les accueils qui déclencheront les secours.

Attention les mesures de prévention mises en place dans le cadre du travail isolé ne doivent pas se limiter à la mise en œuvre de dispositifs d'alarme pour travailleur isolé ou DATI (il faut privilégier

9 laboratoires équipés de DATI

- Le laboratoire P3 (11 DATI)
- La plateforme Palgène (2)
- La salle blanche du M6 (1) et La salle de manipulation laboratoire de chimie (1)
- Le Laboratoire de Géologie de Lyon (1)
- Le PBES (3)

- Le Platim (1)
- La pièce du microtomographe (1)
- Astreinte Serre en priorité (1)
- IGFL (3)

8.5 Manifestations exceptionnelles

Le cas de l'ENS

En 2012, il a été organisé le gala de l'ENS. Cette manifestation exceptionnelle a obtenu l'aval de la commission de sécurité après dépôt du dossier par le service prévention et santé au travail et visite sur site : L'école a également obtenu un avis favorable pour l'organisation de manifestations festives qui s'organiseront selon un cahier des charges précis.

Depuis 2013, le gala de l'ENS a lieu conformément au cahier des charges validé par la commission de sécurité en 2012.

En 2021, le service de sécurité a rédigé 273 consignes particulières

Pas de données en 2020

En 2019, le service de sécurité a rédigé 730 consignes particulières.

8.6 Protection contre les chutes de grande hauteur (supérieur à 3 mètres)

Le cas de l'ENS

En 2011, sur le site Monod, les mesures de prévention contre les chutes de hauteur ont été réalisées par la mise en place de garde-corps.

En 2015, des garde-corps ont été mis en place sur la terrasse de l'amphi Descartes.

8.7 Risques majeurs

Le cas de l'ENS

L'ENS est soumise aux risques majeurs (industriels et naturels).

La dernière campagne d'information et de prévention 2018 sur les risques industriels majeurs a intégré l'ENS dans son document de communication.

8.7.1 Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Le PPMS est un outil à mettre en place dans les établissements d'enseignement pour pouvoir réagir rapidement face à un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine et qui peut causer de très graves dommages sur l'homme, ses biens et son environnement.

En cas d'évènement majeur, le PPMS peut être déclenché par la voix humaine, une sonnerie, ou des haut-parleurs diffusant le signal normalisé (un signal différent du signal incendie), et requiert aussi des moyens de communication interne.

Il existe différents cas d'évènements majeurs :

- d'origine naturelle : tempête, tornade, inondation
- d'origine technologique : nuage toxique, accident nucléaire
- d'origine humaine : attentats, blessure grave causée à un tiers

- Risque inondation

Le plan inondation a été rédigé par le Service Prévention ; Il doit être intégré en 2021 au Plan de Continuité de l'Activité de l'ENS de LYON.

Le PPMS de l'ENS de Lyon a été réalisé en 2010 et a été validé par un exercice de confinement le 14 février 2011. Il est en cours de mise à jour suite à la fin des travaux campus sur Monod (besoin de plans à jour).

En cas de déclenchement de plan, la cellule de crise de l'établissement est réunie.

En cas d'alerte :

L'ENS de LYON dispose depuis le mois d'octobre 2019 d'un système d'alerte par SMS destiné à tenir informés les personnels et étudiants de l'école d'un évènement majeur en cours au sein de l'établissement ainsi que de fournir des consignes succinctes sur la conduite à tenir.

Le premier essai du dispositif d'alerte SMS à l'ENS de LYON a été effectué le 8 octobre 2019. Il a été précédé d'une campagne de communication débutée le 17 septembre par un courriel du Directeur Général des Services de l'ENS de LYON ainsi qu'une page dédiée sur le site INTRANET de l'Ecole et une communication dans la newsletter de l'ENS de LYON ; les formations dispensées aux nouveaux entrants ont permis de présenter le dispositif et l'objectif poursuivi, aux nouveaux arrivants dans l'établissement.

L'envoi SMS du 8 octobre a permis de toucher, en quelques minutes, 84 % des personnes inscrites à ce service.

8.7.2 Le Plan de Continuité des Activités

Un plan de continuité d'activité (PCA) a pour objet de décliner la stratégie et l'ensemble des dispositions qui sont prévues pour garantir à une organisation la reprise et la continuité de ses activités à la suite d'un sinistre ou d'un événement perturbant gravement son fonctionnement normal.

Le SPST travaille depuis plusieurs années à l'établissement et la mise à jour du plan de continuité des Activités.

Le technicien en prévention des risques professionnel en charge de la rédaction du PCA et du PPMS et la conseillère de prévention ont suivi une formation de 5 jours organisée par l'IFFO-RME (L'Institut français des formateurs Risques Majeurs et protection de l'environnement) et le GP sup (Groupement National pour la prévention des risques professionnels dans l'enseignement supérieur).

Le technicien travaille en lien avec le chargé de mission et statisticien rattaché au Cabinet de la Présidence

8.7.3 Le plan particulier d'intervention (PPI)

Dans le cadre de la détention de MOT (cf chapitre 9.3), le PPI a été rédigé et validé en préfecture.

*Pour information, le **plan particulier d'intervention (PPI)** définit les moyens de secours mis en œuvre et leurs modalités de gestion en cas d'accident dont les conséquences dépassent l'enceinte de l'installation à risques concernée. Ces modalités couvrent les phases de mise en vigilance, d'alerte et d'intervention mais aussi les exercices de sécurité civile réalisés périodiquement pour une bonne appropriation du dispositif.*

*Le plan particulier d'intervention, conçu et rédigé par les pouvoirs publics, constitue un volet du **dispositif ORSEC départemental**. Il est en interface avec les **plans d'urgence** établis en interne .*

Le plan ETARE du laboratoire L3 a été reçu le 18 décembre 2018 auprès du service prévention et santé au travail.

*Pour information, Les plans ETARE (**ET**ablissements **RE**pertoriés) sont établis par chaque Service Départemental d'Incendie et de Secours qui fixe ses propres critères de répertoriations. Ces listes permettent au SDIS d'organiser au mieux une prévision tactique et le travail des pompiers.*

Chaque établissement répertorié fait l'objet d'un plan détaillé, d'une fiche réflexe et d'une liste des consignes au Centre de Traitement de l'Alerte des sapeurs-pompiers.

8.7.4 L'épidémie de SARS-COVID19

Fin 2019, un nouveau virus respiratoire a fait son apparition en CHINE dans la région de WUHAN. L'OMS communique dès le 9 janvier 2020 sur un risque épidémique en CHINE lié au 2019-nCoV, l'organisation déclare l'urgence sanitaire internationale le 30 janvier. Les premiers cas connus en France sont annoncés le 24 janvier 2020.

Fin 2020

Reconfinement (30 octobre- 14 décembre).

Le télétravail reste la norme et l'attestation de déplacement entre de nouveau en vigueur. Le service a mis à jour le PCA d'établissement et récupéré la cinquantaine de PCA mis à jour par les unités de travail.

Le 10 décembre : le confinement est remplacé par un couvre-feu entre 20 heures et 6 heures.

2021

Chronologie

Couvre-feu (15 décembre 2020 – 20 juin 2021)

Circulaire relative aux mesures destinées à inciter à l'auto-isolement des agents de la fonction publique de l'Etat dans le cadre de la Covid-19.

Re-confinement (vigilance renforcée) jusqu'au 3 avril 2021

Le département du Rhône reconfinés » pour une durée de 4 semaines à compter du vendredi 26 mars minuit

Le télétravail sera renforcé. L'attestation ne sera obligatoire que pour les déplacements au-delà des 10 kilomètres autour de son domicile.

Troisième confinement (vigilance renforcée) de toute la France métropolitaine

4 avril 2021 – 2 mai 2021

Dé-confinement le 3 mai :

Maintien des règles actuelles sur le 100% télétravail pour les activités qui le permettent, avec une dérogation d'un jour par semaine sur site pour les salariés qui en ont besoin ;

Ré-ouverture progressive : 3 mai 2021 – 20 juin 2021

Fin du Couvre-feu et du troisième confinement le 20 juin 2021

A l'ENS de Lyon

- **Janvier**

Arrêté du recteur qui autorise l'ENS à poursuivre des enseignements type TD en présentiel

Jauge à 50% dans les salles, bibliothèque

Vente à emporter dans les CROUS

A partir du 25 janvier : reprise progressive des enseignements

- **Février**

Actualisation des PCA des unités de travail

- Mise à jour du PCA et protocole sanitaire (phase 7)
 - Renforcement du télétravail
 - Mise en place d'une signalétique de gestion des flux
 - Masque chirurgical ou UNS1
 - Les 2 m sont valables si pas de masque.
 - Pas plus de 6 participants pour des réunions.
 - Recommandations pour les concours et examens
 - Les activités de recherche, d'enseignement et d'accueil sont maintenues
 - L'enseignement a repris en présentiel dans la limite d'un effectif d'usagers n'excédant pas 20 % de la capacité d'accueil de l'établissement
 - Départ des agents avant le couvre-feu sauf nécessité de service
 - Fin des cours possibles après 18h s'ils ont commencé avant 18h
 - Restauration assise Monod / Descartes

La Bibliothèque Diderot de Lyon est ouverte au public sur des horaires adaptés en fonction des dernières circulaires en vigueur. Tous les services fonctionnent sur rendez-vous. Toutes les activités liées à la conservation et à l'enrichissement des fonds, et à l'accueil du public sont maintenues.

- **Mars**

Suite à l'arrivée de nouveaux textes, le PCA de février évolue (3 mars)

- Actualisation des consignes sanitaires

- **Avril**

- Mise à jour du PCA et protocole sanitaire en cours suite aux annonces du président du 31 mars.
 - Le télétravail est la règle / remontée des PCA
 - La bibliothèque reste ouverte
 - Les activités de recherche, d'enseignement et d'accueil sont maintenues
 - L'enseignement dans la limite d'un effectif d'usagers n'excédant pas 20 % de la capacité d'accueil de l'établissement reste en état
 - Départ des agents avant le couvre-feu sauf nécessité de service
 - Restauration à emporter sur Monod
 - Activités sportives pour les étudiants en extérieur
 - ASA

- **Mai**

Actualisation du PROTOCOLE SANITAIRE sur l'Organisation des espaces d'examens et concours dédiés aux étudiants au 18 mai

19 mai : élargissement des activités permises dans les établissements d'enseignement supérieur jusqu'à la fin de l'année universitaire

26 mai : Circulaire relative au télétravail dans la fonction publique de l'état (à partir du 9 juin, le télétravail sera assoupli)

31 mai : Loi 2021-689 du 31/05/2021 : fin de l'état d'urgence sanitaire le 30 septembre 2021

- **Juin**

1er juin : Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

A partir du 9 juin 2021 : Assouplissement des règles concernant le télétravail ; - Réouverture des salles de sport ;

- Rédaction du plan de reprise des activités : retour sur site progressif

- **Septembre**

- Plan de reprise des activités rentrée 2021

- plus de télétravail sauf dans le télétravail encadré par une convention.
- Mise en place du passe sanitaire

- **Novembre**

- Mise à jour du plan de continuité

25 novembre : Le masque va redevenir obligatoire partout en intérieur, y compris dans les lieux demandant le pass sanitaire ;

- Lever le pied" dans les interactions sociales ;
- Télétravail partiel "partout où cela est possible" ;

- **Décembre**

29 décembre : Nouvelle circulaire télétravail

Mise en place de nouvelles mesures pour la rentrée de janvier 2022

Exemple des Activités du service prévention et santé au travail liées au COVID

- Réunions :
 - Point de situation Covid réguliers avec la gouvernance
 - Mis à jour des documents (protocole, PCA, PRA..)
- Achats et distribution de matériel COVID
- Achats de détecteurs de CO₂
- Permanences de distribution d'autotests antigéniques depuis mai 2021
- Contact tracing par le service médical
- Evaluation des risques ayant donné lieu à un protocole sanitaire : **une trentaine** dont certaine nécessitant une visite sur place.
 - Protocole sanitaire pour les concours et examens pour les étudiants
 - Protocole sanitaire pour l'anonymisation des copies des concours
 - Protocole sanitaire pour l'organisation des concours administratifs
 - Protocole sanitaire de l'accueil des admissibles
 - Protocole sanitaire bibliothèque d'agrég en biologie
 - Protocole sanitaire de la Bibliothèque Diderot de Lyon
 - Protocole pour la maison des mathématiques.
 - Protocole pour le théâtre Kantor
 - Protocole sanitaire pour les différents cours de sport
 - Protocole sanitaire événements festifs
 - Protocoles spécifiques pour certaines activités de la Vie Etudiante et de leurs différentes associations : K-Fêt, Foyer, Club Rock, BDThek etc...
 - Protocoles sanitaires pour les répétitions des Orchestres de l'ENS de LYON....
 - **426** demandes d'évènements divers reçues pour avis et proposition de consignes sanitaires adaptées le cas échéant.

9. Risques particuliers

9.1 Risques liés à l'incendie

Les bâtiments sont soumis au code de la construction et de l'habitation et au code du travail. Les règles de sécurité imposant des dispositions constructives sont essentiellement applicables aux bâtiments récents. Le maître d'ouvrage est tenu de s'y conformer lors de la construction ; l'exploitant doit s'y conformer lors de modifications ou aménagements de bâtiments.

9.1.1 Organisation de la sécurité incendie

9.1.1.1 Commission de sécurité

En 2021

Avis favorable pour la réception du RU Monod le 21 avril 2021 suite visite commission de sécurité le lundi 18 janvier 2021.

Avis favorable suite visite commission de sécurité le 10 décembre 2021 pour :

- BATIMENT ENSEIGNEMENT – SITE DESCARTES
- BIBLIOTHEQUE DE RECHERCHE ASSOCIEE DIDEROT - SITE DESCARTES
- RESTAURANT - SITE DESCARTES
- SALLE FESTIVE – SITE DESCARTES

En 2019

Pour le site Monod :

Avis Favorable pour la réception des travaux du M4 2^{ème} étage, M5 et une partie du M7 par notification du 13/02/2019.

Avis Favorable pour la réception des travaux du M3 et M4 1^{er} étage et du MLE par notification du 18/06/19.

Avis Favorable pour la réception des travaux du 1^{er} étage M2 et bâtiment MGN tous niveaux.

Pour le site Descartes :

Avis Favorable pour le reclassement du Gymnase Descartes en salle polyvalente à dominante sportive par notification du 17/01/2019.

Avis Favorable pour la réception des travaux du SSI de la Bibliothèque Diderot par notification du 14/03/2019.

Avis Favorable pour la réception des travaux du SSI Ecole et du PC Sécurité Principal par notification du 14/03/2019.

Avis Favorable pour la réception des travaux du SSI de la salle Festive par notification du 14/03/19.

Avis Favorable pour la réception des travaux du SSI du Restaurant par notification du 14/03/19.

Avis Favorable pour la réception des travaux du SSI du bâtiment Buisson par notification du 14/03/19.

9.1.1.2 Interventions diverses

En 2021

- ✓ **Secours à victimes : 74 (14 en 2020)**
- ✓ **Interventions suite à problèmes d'odeurs, alarmes : 8**
 - 06/01/2021 : alarme gaz argon M6 121
 - 13/01/2021 : alarme 02 MGN2 sous-sol -176
 - 28/01/2021 : alarme gaz M2 106
 - 29/01/2021 : alarme gaz M2 106
 - 06/04/2021 : mesure avec le PID avec SPST en M5 -140 pour réouverture du labo
 - 26/05/2021 : nuage de fumée en M6 121, due à une fuite d'une pompe à huile
 - 08/12/2021 : fuite d'une bouteille de CO₂ à l'extérieur du M3/M4
 - 22/12/2021 : odeur de gaz au M5 (due à des produits d'entretien).

En 2020 : autres interventions

- 15 alarmes incendie
- 1 départ de feu confirmé
- 5 incidents chimiques ou biologiques

En 2019, Interventions suite à problèmes d'odeurs, pannes d'extractions, alarmes CO₂ : 11

- 05/01/2019 : alarme gaz CO₂ M5
- 19/01/2019 : alarme soute neutralisation M4
- 25/01/2019 : arrêt CTA M6, refoulement des vapeurs et gaz par les sorbonnes, évacuation du bâtiment
- 28/01/2019 : balisage de deux sorbonnes non conformes
- 24/02/2019 : alarme détection gaz M6
- 26/04/2019 : odeur soute M4 sous-sol
- 16/05/2019 : odeur de gaz au M1 sud rdc
- 24/09/2019 : alarme détection O₂ M2 104
- 27/09/2019 : alarme détection O₂ M2 108
- 03/10/2019 : alarme détection O₂ M2 108
- 28/10/2019 : odeur de produit chimique M6

✓ **Exercices d'évacuation**

Le service prévention et santé au travail organise, sur demande, les exercices spécifiques avec prises en comptes des risques chimiques, biologiques et radioactifs en collaboration avec le service sécurité incendie de l'école.

Le 4 février 2021, le spst a organisé un exercice dans le P3 de l'ENS avec les pompiers du Rhône pour tester le plan d'urgence interne de l'établissement

Depuis 2010, les exercices d'évacuation réglementaires sont organisés par le service sécurité

incendie (avec des scénarii associés).

Les consignes d'évacuation sont affichées dans les bâtiments.

En 2021

- Monod
 - 04/02/2021 L3
 - 22/09/2021 CROUS : Feu dans le couloir au sous-sol : 20 personnes évacuées
 - 01/10/2021 PBES
 - 13/10/2021 M1 à M5 + M23
 - 14/10/2021 M6 : Fumée dans le couloir au 1^{er} étage : 100 personnes évacuées
 - 18/10/2021 MLE / MGN2 / MGN1 / M7 : Fumée dans la salle de pause du 4^{ème} étage : 580 personnes évacuées.
- Descartes
 - 24/09/2021 CROUS : Feu dans la salle de restaurant : 15 personnes évacuées
 - 27/09/2021 D1 / D2 / D3 / D4
 - 30/09/2021 D9 : Feu dans un magasin de la BDL : 162 personnes évacuées
 - 04/11/2021 D8 : Feu local poubelle : 54 personnes évacuées

En 2020 : 5 exercices d'évacuation

<u>En 2019</u>	*Site Monod	*Bâtiment principal, le 09/05/2019 et le 05/09/2019
	*IGFL	15/05/2019
	*Site Descartes	Aucun.

9.1.2 Exploitation des bâtiments et des installations techniques

Les travaux sont effectués sous la responsabilité de la Direction du patrimoine (DIRPAT) et de l'équipe du plan campus (dans le cadre du PPP). Une procédure a été définie en mai 2013 pour une validation préalable par cette direction de tous les travaux relatifs à l'immobilier.

9.1.2.1 Contrôles et vérifications périodiques

Le cas de l'ENS

Les vérifications périodiques des installations techniques (Installations électriques, Ascenseurs, Installations de gaz, Systèmes de sécurité incendie, Dispositifs de ventilation mécanique, portails et portes automatiques, Elévateur de personne à mobilité réduite, extincteurs...) sont suivies par le service Accueil et Sécurité qui tient également à jour les registres de sécurité. Ces vérifications sont effectuées par un organisme agréé. Les levées des réserves sont effectuées sous la coordination de la DIRPAT.

En 2019, 130 rapports de vérifications périodiques pour tous les sites.

En 2020 : Pas de données.

En 2021 : pour tous les sites, le nombre d'observations, par catégories, émises par le bureau de contrôle sont les suivantes :

Installations électriques : 145
Loisirs : 2
Sécurité incendie : 12
Thermique - Ventilation : 44
Transports mécanique - Ascenseurs : 499

9.1.2.2 Autres vérifications périodiques : matériels techniques (centrifugeuses, autoclave, postes de sécurité microbiologique ou PSM, ...)

Le cas de l'ENS

De nombreux équipements de laboratoires sont également soumis à vérifications périodiques notamment les compresseurs, autoclaves, centrifugeuses, armoires ventilées, postes de sécurité microbiologiques (PSM), sorbonnes...

Ces vérifications sont suivies par les laboratoires qui utilisent ces appareils.

Les vérifications des sorbonnes sont suivies par le Service de Prévention.

Le service prévention réalise un listing de ces appareils afin d'aider les laboratoires dans le suivi de leurs vérifications techniques réglementaires (VTR).

Lors des visites de laboratoires et de locaux, les équipements non contrôlés sont notés. Quelques exemples de contrôle annuels en 2021 :

- Contrôle du laboratoire L3 et des Hottes ETRAF par la société HCM ;
- Contrôle des équipements de levage du département de physique ;
- Vérification des Postes de Sécurité Microbiologique par la société HCM ;
- Contrôle des centrifugeuses de l'ENS ;
- Contrôles des autoclaves ;
- Du 3 au 11 février 2021 : contrôle annuel de 182 sorbonnes.

9.2 Risques biologiques

Dans les laboratoires utilisant des agents biologiques pouvant causer une maladie chez l'homme, des dispositions doivent être prises, citons par exemple :

- locaux signalés au moyen d'un pictogramme de danger biologique ;
- blouses de protection disposant d'un rangement aménagé ;
- déchets et matériels contaminés systématiquement inactivés ;
- accès aux laboratoires restreints aux seuls travailleurs autorisés ;
- manipulations faites de manière à minimiser la formation d'aérosol ;
- postes de sécurité microbiologique sous contrat de maintenance ;
- respect des conditions de l'agrément du Ministère de l'Education Nationale (pour les laboratoires disposant d'un agrément pour l'utilisation d'organismes génétiquement

modifiés).

Le cas de l'ENS

- Les risques biologiques sont présents dans les laboratoires de biologie, au PBES, au P3 au département de biologie ; au Platim, au laboratoire de physique. Les accès restreints aux laboratoires concernés sont signalés ;
- Les déchets biologiques sont évacués trois fois par semaine ;
- Les postes de sécurité microbiologiques font l'objet d'un contrat d'entretien annuel, géré par les laboratoires ;
- Le suivi médical des personnes exposées est géré par les différents médecins de prévention des différents organismes (ENS, CNRS, INSERM, INRA et Lyon1) ;
- Une procédure d'intervention a été mise en place et validée pour le laboratoire P3 ;
- Un inventaire de tous les L2 a été finalisé en 2019. Des procédures ont été rédigés et des référents de laboratoire désignés.
- Un inventaire de vérification des démarches administratives liées aux risques biologiques et/ ou à l'expérimentation animale est mis à jour chaque année depuis 2011.
- Le service de prévention centralise les demandes d'agrément ou autorisations nécessaires à la manipulation de pathogènes, OGM, d'éléments de Corps Humains, MOTs...

Les Micro-Organismes et Toxines ou MOT

La réglementation sur les Micro-organismes et Toxines (MOT) oblige à établir des dossiers de demande d'autorisation de détention de MOT et à nommer un manager du risque.

La conseillère de prévention de l'ENS de Lyon a été nommée « manager du risque » en 2014.

En 2015, elle a mis en place un groupe de travail sur les MOTs. Il s'est réuni une fois en mars 2015.

→ Des mesures ont été prises pour sécuriser les locaux accueillant des MOT.

→ Les premières procédures d'urgence ont été établies.

En 2016, le Plan d'Urgence Interne (PUI) obligatoire dans le cadre de détention de MOT a été rédigé.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a procédé les 11,12 et 13 mai 2016 à une inspection du box 1 du laboratoire de niveau de confinement L3 de l'ENS. La majorité des écarts relevés lors de l'inspection ont été levés.

Pour le plan particulier d'intervention (PPI), une réunion a eu lieu en novembre 2016 avec des interlocuteurs du SDMIS, puis une autre réunion le 13 février 2018 pour rédiger le PPI.

En juin 2019, le manager du risque a changé. La conseillère de prévention de l'ENS de Lyon a donné cette mission à La conseillère en radioprotection de l'établissement.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a

procédé les 26, 27 et 28 juin 2019 à une inspection inopinée du box 1 du laboratoire de niveau de confinement L3 de l'ENS.

La nouvelle manager du risque a piloté le groupe de travail sur les MOT afin de lever les non-conformités constatées telles que : Formaliser la politique de management du risque en sécurité et sûreté biologique en incluant la maîtrise du changement, alléger le plan directeur de qualification des équipements critiques et mise en conformité du PUI.

En novembre 2019, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a procédé à une inspection inopinée de l'équipe Enveloppes virus, Vecteurs et Immunothérapie située sur le site Monod. Les écarts majeurs constatés au niveau de la sûreté ont obligé le titulaire de l'autorisation MOT, le Vice-Président de la Recherche ainsi que la manager du risque à se présenter au siège de l'ANSM à Saint Denis pour présenter les actions correctives immédiates mise en place.

Le manager du risque a piloté également un groupe de travail sur les MOT différents de celui de juin 2019 afin de finaliser toutes les procédures et actions correctives.

Toutes les non-conformités ont été levées.

En mars 2020, le manager du risque a refait entièrement le Plan d'Urgence Interne pour le laboratoire concerné par l'inspection inopinée de novembre 2019 avec toutes les procédures associées. Le manager du risque a également réalisé le renouvellement des autorisations pour 6 MOT.

En septembre 2020, une autre inspection de l'ANSM s'est déroulée pour vérifier la mise en œuvre des actions correctives présentées lors de la dernière inspection. L'inspecteur a constaté que toutes les actions ont été réalisées. Une mise à jour de procédure sur la gestion des stocks des MOT a été effectuée suite à cette dernière inspection et le rapport final d'inspection reçu par l'établissement.

En 2021,

- Un exercice préparé avec le SDMIS a permis de tester le plan d'urgence interne. Le scénario était un incendie dans le couloir technique du P3 avec deux victimes. L'objectif était de mettre en œuvre le nouveau plan d'urgence interne de l'ENS, tester la coordination SDMIS/ENS, prendre en charge une victime potentiellement contaminée, armer et tester la salle de gestion de crise.

Un plan d'action a été proposé suite à cet exercice.

- La manager du risque en sécurité et sûreté biologique de l'ENS de Lyon a réalisé un audit interne de l'équipe de recherche « Virus enveloppés, vecteurs et immunothérapie ». Pour cela, elle a rédigé un dossier comprenant les tests de requalification des composants critiques pour la biosécurité et biosûreté.

9.3 Risques chimiques

9.3.1 Gestion du risque chimique

Dans les laboratoires utilisant des substances et préparations dangereuses des dispositions doivent être prises, citons par exemple :

- sorbonnes vérifiées annuellement ;
- produits toxiques et liquides inflammables stockés correctement ;
- équipements de protection individuelle utilisés lorsque c'est nécessaire ;
- déchets dangereux pris en charge par une société spécialisée ;
- mesures d'urgence et moyens d'intervention prévus.

Le cas de l'ENS

Les produits chimiques sont gérés par chaque laboratoire. Si une partie des produits chimiques dangereux est stockée dans des soutes extérieures, l'autre est stockée en intérieur dans des locaux dédiés. Il existe des armoires de stockage résistantes au feu dans plusieurs laboratoires.

Un inventaire des produits stockés a débuté en 2010.

Les sorbonnes sont vérifiées annuellement : **182 sorbonnes ont été contrôlées en 2021.**

Sur le site Monod, les douches de sécurité sont vérifiées chaque année par la société en charge de la CVC.

Les déchets chimiques et verres souillés étaient enlevés toutes les 4 semaines environ par la société SERPOL. Depuis le 6 novembre 2015, la société SERPOL passe tous les 15 jours.

A l'ENS de Lyon, chaque laboratoire/département manipulant des produits chimiques utilisait des méthodes locales pour gérer/inventorier ses produits (fichier de type tableur, logiciel propriétaire...). Après avoir étudié les applications disponibles sur le marché, l'ENS de Lyon a donc décidé de développer CHIMITHEQUE pour répondre à ses besoins de gestion de produits chimiques. Cette application a été conçue de manière générique, elle a été pensée par des chimistes et biologistes de l'école pour être utilisée par leurs confrères à l'ENS et dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur.

6426 produits chimiques dans CHIMITHEQUE au 17.12.2021 (6426 au 17.12.2020)

Une vingtaine de personnels de l'ENS (chimistes, biologistes, techniciens, doctorants, ...) ont saisi et continuent à saisir les fiches produits ; ils contribuent ainsi à la mise à jour régulière de CHIMITHEQUE. Ces données peuvent être extraites et permettent pour le service de prévention d'avoir accès aux fiches de données de sécurité ou encore d'établir un bilan « ICPE » pour l'établissement.

9.3.2 Les Fiches Individuelles d'Exposition (FIE)

128 FIE aux substances et produits dangereux

Les Fiches Individuelles d'exposition aux substances et produits dangereux doivent être remplies annuellement par les agents exposés.

L'ENS ne collecte plus les FIE des agents CNRS depuis 2017 suite à la mise en place de l'outil

Fevar qui permet d'évaluer le risque chimique dans les unités CNRS mais également de générer automatiquement la FIE de chaque agent CNRS.

	2019	2020	2021
Nombre FIE remplies année N pour exposition année N-1	123	99	128

- Le suivi médical des personnes exposées est géré par les différents médecins de prévention des différents organismes (ENS, CNRS, INSERM, INRAE et Lyon1).

9.4 Risques liés à la radioactivité

9.4.1 Gestion du risque radioactif

Seules les personnes autorisées par l'ASN peuvent détenir des radioéléments artificiels. L'employeur est cependant responsable de la mise en œuvre correcte des dispositions de sécurité ; Citons par exemple :

- Conditions d'utilisation conformes aux déclarations faites à l'ASN, activité détenue et mise en œuvre inférieure aux limites spécifiées dans l'autorisation du détenteur ;
- Zones à accès réglementé définies et balisées (zones surveillées, zones contrôlées) ;
- Personnel exposé bénéficiant d'une surveillance médicale particulière ;
- Contrôle de contamination réalisé périodiquement ;
- Mesures et moyens d'intervention en cas d'urgence prévus ;
- Procédure de mise en décroissance des radioéléments à période courte écrite et respectée ;
- Autres déchets radioactifs collectés par l'ANDRA.

Le cas de l'ENS

La Conseillère en Radioprotection de l'ENS de Lyon est en charge du dossier de renouvellement de l'autorisation ASN.

A chaque achat d'un appareil émetteur de rayonnements ionisants, le dossier doit être mis à jour.

En 2015, l'autorisation a été renouvelée suite au départ de l'irradiateur à sources scellées et à l'arrivée de l'irradiateur à rayons X. Le laboratoire EVS a acheté un appareil XRF et en fin d'année le laboratoire de chimie s'est équipé d'un diffractomètre à rayon X.

En 2016, le laboratoire de chimie a acheté un diffractomètre à poudre qui a nécessité également la mise à jour de l'autorisation ASN.

En 2020

L'ENS possédait une autorisation de détention de sources scellées et non scellées délivrée

par l'ASN, valable jusqu'au 06 juillet 2020.

Le renouvellement auprès de l'ASN doit se faire 6 mois avant cette date.

En janvier 2020, une inspection de l'ASN s'est déroulée.

La conseillère en radioprotection a convoqué le réseau des Personnes Compétentes en radioprotection de l'ENS afin de répondre aux actions correctives à mettre en place. L'une d'elle est de se doter d'un logiciel permettant de suivre, à un instant T, l'activité en Becquerel des radioéléments.

Un groupe de travail interne a été créé et après 6 mois de travail, le logiciel a été finalisé et est opérationnel. Toutes les informations relatives à la radioprotection et le rapport de l'inspection sont disponibles sur l'intranet.

Le dossier de renouvellement de l'autorisation ASN a été réalisé en début d'année et l'autorisation a été accordée et reconduite jusqu'au 06 juillet 2025.

En 2021

Le déploiement du logiciel permettant de suivre l'activité des radioéléments a été retardé par diverses raisons (télétravail – problèmes informatiques pour installer le logiciel...) La conseillère en radioprotection a demandé aux Personnes compétentes en radioprotection (PCR) référentes de se charger de la mise en service de ce logiciel au plus tard début 2022.

Le laboratoire Environnement Ville et société de l'ENS de Lyon a transféré leur spectromètre à fluorescence X sur le site de l'université Lyon 2. La conseillère en radioprotection s'est chargée de réaliser la déclaration de cessation d'activité pour cet appareil sur le site de l'ENS de Lyon en mars 2021.

Le laboratoire de chimie a acheté un nouvel appareil à rayons X nommé Xenocs Xeus 3 qui a été livré et installé en août 2021 pour une mise en service en septembre 2021.

La conseillère en radioprotection de l'ENS de Lyon a annoncé lors de la réunion annuelle des PCR de décembre 2021 qu'elle quittera l'ENS de Lyon en juillet 2022.

➤ **Vérifications annuelles en 2021**

Des vérifications des locaux et appareils de mesures sont faites annuellement :

- Vérifications périodiques de radioprotection :
 - Novembre 2021 :
 - Sources non scellées site MONOD et IGFL : contrôle des laboratoires du CIRI, LBMC, IGFL
 - Appareils électriques émetteurs de rayons X : contrôle du diffractomètre, du XRad-320 et du microtomographe ;
- Vérification des appareils de radioprotection **en 2021** :

- Mars : envoi à la société MPE de 7 appareils ;
- Juillet : envoi à la société MPE de 7 appareils ;
- Décembre : envoi à la société MPE de 8 appareils.

9.4.2 Les Déchets radioactifs

Les déchets radioactifs venant de l'enseignement sont stockés dans la soute de stockage des déchets radioactifs en attente d'enlèvement.

Les déchets radioactifs à demi-vie longue (tritium et carbone 14) issus de la recherche sont évacués au fur et à mesure (dernier enlèvement le 08 octobre 2015).

Les déchets liquides et solides d'Uranium naturel sont stockés dans la soute à déchets et l'enlèvement sera à la charge du laboratoire de géologie.

En 2018, la conseillère en radioprotection a organisé l'enlèvement de 5 anciennes bonbonnes ANDRA contenant des traces de ^3H et ^{14}C .

En 2021, la conseillère en radioprotection a fait estimé le tri et la caractérisation des déchets à vie longue (^3H , ^{14}C et minerais d'uranium naturels) afin de pouvoir faire évacuer ces déchets courant 2022.

9.4.3 Les Fiches Individuelles d'Exposition aux Rayonnements Ionisants (FIERI)

Le lancement de la campagne a été réalisé début janvier 2022 pour une exposition en 2021.

44 FIE aux rayonnements ionisants remplies pour la campagne 2021 (exposition 2020)

Les Fiches Individuelles d'exposition aux rayonnements ionisants doivent être remplies annuellement par les agents exposés (pour l'année N-1).

Depuis 2017, ce n'est plus la Conseillère en radioprotection qui collecte directement les FIERI auprès des agents mais les PCR responsables des locaux cités ci-dessous.

	2018	2019	2020
Nbre FIE remplies année N pour exposition année N-1	53	55	44
Nbre FIE remplie pour l'irradiateur	23	14	6

Nbre FIE remplies pour une exposition aux sources non scellées	16	17	22
Nbre de FIE pour le microtomographe	15	8	8
Nbre de FIE pour le diffractomètre à poudre	1	6	8

Des agents peuvent cumuler les expositions (irradiateur/sources non scellées/)

9.4.4 Campagne de dépistage du Radon dans les bâtiments de l'ENS

Conformément à l'arrêté du 22 juillet 2004 relatif aux modalités de gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts au public, la dernière campagne de dépistage du radon a eu lieu en février 2007 et doit se faire tous les 10 ans. La PCR administrative a fait intervenir la société Algade pour la pose de 298 dosimètres passifs de type DPR2 pour la mesure intégrée sur 2 mois minimum de l'activité volumique du radon.

Cette pose a été effectuée du 23 au 27 octobre 2017.

La méthodologie pour le dépistage du radon se repose sur la norme NF ISO 11665-8 de la manière suivante :

- définition des zones homogènes selon les critères suivants : interface sol/bâtiment, type de ventilation, niveau de T°C, contiguïté des pièces ;
- détermination de la surface de chaque zone homogène ;
- détermination du nombre de dosimètres à poser (1 dosimètre par 200 m² de zone homogène et minimum 2 dosimètres par bâtiment)
- la pose des dosimètres se fait dans les pièces occupées au niveau le plus bas au moins 1 heure par jour par la même personne en privilégiant les pièces occupées par du public.

Conclusion de la campagne de dépistage du 23/10/2017 au 22/01/2018 :

- ⇒ Les activités volumiques moyennes du Radon 222 mesurées lors du dépistage dans les zones homogènes des bâtiments sont **inférieures à 400 Bq/m³**, valeur en dessous de laquelle les pouvoirs publics considèrent que la situation ne justifie pas d'action corrective particulière.
- ⇒ Le prochain contrôle à réaliser devra se faire avant le : **23/10/2027**.

9.5 Risques liés aux machines et aux installations de recherche

Les machines doivent posséder un marquage CE et pour les plus anciennes être mises en conformité. La cession, même à titre gratuit, de machines non-conformes est interdite.

Le cas de l'ENS

En 2013, nous avons été consultés pour l'installation d'un diffractomètre et d'un Microscope Electronique à Balayage (MEB).

Des fiches de postes sont mises en place régulièrement auprès des appareils à risque : cryostat, appareils laser, sonicateurs.

En 2018, le service de prévention a été consulté pour la mise en place d'un fab-lab (utilisation d'imprimante 3D, de fer à soude, de matériel électronique.).

9.6 Risques liés aux bouteilles de gaz sous pression

Le cas de l'ENS

D'une façon générale, des réseaux d'alimentation extérieure pour les bouteilles de gaz spéciaux ont été mis en place dans les bâtiments concernés.

Cependant, il existe encore, dans de nombreux laboratoires des bouteilles de gaz sous pression, en particulier si le besoin est différent des réseaux installés.

Toutes les bouteilles utilisées sont normalement consignées. Elles sont déposées et reprises par le fournisseur dans des racks prévus à cet effet.

Lorsqu'une manipulation nécessite l'utilisation de nouvelles bouteilles de gaz, celles-ci sont prioritairement mises en place à l'extérieur des bâtiments.

Dans le cadre des travaux campus, il a été demandé à ce que les bouteilles de gaz soient en extérieur sauf en cas de nécessité de recherche ; dans ce cas une analyse des risques est effectuée avec l'utilisateur par le service de prévention.

9.7 Risques liés à l'amiante

Tous les bâtiments antérieurs au 1er juillet 1997 doivent faire l'objet de recherche d'amiante dans les flocages, calorifugeage et faux plafonds puis dans tous les matériaux (décret 96-97 et 96-98 de février 1996, décret 97-855 de septembre 1997, les décrets modificatifs 2001-840 du 13 septembre 2001 et 2002-839 du 3 mai 2002). Un dossier technique amiante doit être constitué par un professionnel qualifié pour tous les bâtiments existants, construits avant le 1er juillet 1997.

Le cas de l'ENS

En décembre 2014, un diagnostic-repérage amiante avant travaux a été effectué. C'est une entreprise agréée, qui a été mandatée.

Ce diagnostic a permis d'identifier les zones nécessitant d'éventuelles opérations particulières préalables aux travaux de réaménagement conduits dans le cadre du plan Campus.

En 2015, le service prévention a mandaté un bureau de contrôle pour mettre à jour le Dossier Technique Amiante (DTA).

2019

Dans le cadre des travaux de rénovation prévus à la bibliothèque MONOD et suite au premier diagnostic amiante avant travaux, effectué par une société agréée, deux points de prélèvements contenant de l'amiante sur 23 ont été relevés.

Des prélèvements supplémentaires ont été réalisés, fin juin, afin d'affiner la cartographie existante ; Les résultats montrent qu'il y a des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire (6 prélèvement positifs / 25)

- Enduit peinture mur béton (Salle ouest; Bureau 8)
- Enduit peinture poteau (Salle ouest)
- Enduit peinture mur béton (Circulation 3; Circulation 4)
- Dalles de sol cassante + Colle jaune+ ragréage (Magasin central)
- Enduit peinture mur béton (Magasin central; Stockage)
- Dalles de sol (grise) cassante + colle jaune + ragréage (Stockage)

L'amiante se trouve encapsulée dans des enduits ou colles non exposés et non volatils. L'accès aux locaux concernés n'est pas interdit.

Afin d'assurer la sécurité des personnels et des usagers, les mesures suivantes restent inchangées

- Fermeture du magasin central jusqu'à la réalisation des travaux
- la ventilation du magasin reste coupée.

En décembre 2019, le DTA a été mis à jour..

En 2020 le DTA a été complété avec des éléments nouveaux à intégrer (en lien avec les travaux campus et d'autres travaux de l'établissement).

9.8 Risques psychosociaux

9.8.1 Cellule de Veille sociale

Dans le cadre de la démarche de prévention des risques psycho-sociaux, et de la politique de l'établissement en matière de bien-être au travail, une cellule de veille sociale (CVS) est formalisée et instaurée. Le groupe, qui y siège, a vocation à se réunir pour prendre en compte des situations individuelles identifiées chez tout personnel BIATSS et enseignant chercheur de l'établissement en difficulté dans leur environnement professionnel.

Cette cellule a été validée en CHSCT du 10 novembre 2017. Une première réunion a eu lieu le 8 décembre 2017. Elle s'est réunie 10 fois en 2018. Ces réunions avaient en grande majorité pour objet la mise en place de la CVS (modalités de fonctionnement, charte, communication). Une situation a été instruite.

En 2019, la CVS s'est réunie 11 fois. Elle a instruit deux situations ; ce qui a débouché sur des changements de postes. Des échanges sont prévus sur les modalités de fonctionnement et

l'évolution à avoir et 1 séance de formation aura lieu début janvier 2020.

En 2020, il y a eu 7 CVS pour le suivi de 2 situations.

En 2021, il y a 7 CVS pour 4 situations étudiées : 1 a conduit à des aménagements, 2 sont encore en cours sur l'année 2022, 1 situation a été retirée suite à la mobilité de la personne)

9.8.2 Consultations MGEN psychologue du travail

Dans le cadre de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail, une convention avec la MGEN a été signée. La première action mise en place consiste à permettre l'accès des agents à un psychologue. La prise en charge financière de l'écoute psychologique est assumée par moitié par chacun des signataires de la convention.

En 2019, les rendez-vous de la psychologue MGEN se sont déroulés le jeudi matin deux fois par mois au Centre de santé MGEN (54 Avenue Jean Jaurès Lyon 7ème).

Concernant les personnels de l'ENS nous avons tracé les rdv d'écoute avec le psychologue. Il s'agit des rdv en face à face.

Année 2019	Nombre de bénéficiaires	Nombre de rdv
ENS Lyon	15	29

Au-delà de ces données chiffrées, il est à noter qu'une rencontre entre le service médical de l'ENS et le psychologue MGEN a eu lieu en 2019 ainsi que quelques échanges par mail.

Concernant les formations prévention VOIX et TMS proposées par la MGEN, il n'y a pas eu de participants de l'ENS en 2019.

En février 2020, nous avons rencontré la déléguée MGEN en charge du réseau PAS et le psychologue MGEN pour préparer le COPIL réseaux PAS-ENS du 17 mars ; ce dernier a été annulé au vu du contexte sanitaire.

Le public reçu par psychologue de la MGEN est le suivant :

Doctorants : 20%

Administratif : 40%

Enseignant Chercheurs : 40%

En 2020, il a eu 1 visite.

En 2021, nous avons rencontré deux déléguées MGEN en charge du réseau PAS qui nous ont présenté le bilan du réseau PAS sur la région et avec lesquelles nous avons convenu de travailler sur les thématiques suivantes en 2022 (si le contexte sanitaire le permet) :
Prévention des TMS, Prévention de la voix des enseignants, lien sport santé, les comportements à risques, les aidants.

En 2021, le psychologue MGEN a reçu 5 agents en présentiel.

9.9 Risques routiers

Une aide financière est proposée aux personnels utilisant les transports en communs. L'ENS n'a pas encore réalisé de plan de prévention du risque routier.

En 2016, l'ENS a participé au Challenge mobilité de la région et ce afin de promouvoir les déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Cet événement a permis également de proposer une sensibilisation aux déplacements à vélo : table d'information, formation, kits mobilité pour les premiers inscrits venus à vélo.

L'ENS de Lyon est arrivé 5^e pour les établissements de + de 1000 salariés avec 34,51% de participation.

En 2018, une formation sur les risques routiers a été délivrée aux agents utilisant régulièrement les véhicules de service.

EN 2021, lors de la journée de prévention un stand « j'y vais à vélo » et un atelier « rouler en toute sécurité » en vélo ont été proposés. Des agents ont pu circuler dans les alentours de l'établissement et prendre connaissance des nouvelles installations et signalétiques pour sécuriser les déplacements en vélo. Les agents ont pu tester leurs connaissances sur un quizz en ligne « le code vu du guidon ».

9.10 Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La réglementation soumet les installations à déclaration ou à autorisation suivant l'importance des dangers ou des nuisances que peut présenter leur exploitation.

Le cas de l'ENS

En 2013, la société Qualiconsult a effectué un audit sur l'ensemble de l'ENS. L'ENS est soumise à déclaration pour les installations frigorifiques et chaufferie (rubriques 1185 et 2910) à Descartes et pour quelques familles de produits chimiques à Monod.

Dans le cadre de l'opération Plan Campus, l'ENS de Lyon a rempli et déposé en ligne le 20 mai 2016, une déclaration d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Celle-ci a été complétée par la déclaration de cessation d'activité d'un irradiateur modèle IBL 637, le 18 novembre 2016.

Pour rappel :

- L'IGFL est soumise à déclaration pour la rubrique 2920b (réfrigération)
- Le site Descartes est soumis à déclaration pour les rubriques 1185 (utilisation de gaz à effets de serre fluorés) et 2910 (installations de combustion)
- Le site Monod est soumis à déclaration pour les rubriques 2925 (ateliers de charge d'accumulateurs), 4733 (Cancérogènes spécifiques) et 4802 (Gaz à effets de serre)

fluorés en exploitation) ; **la déclaration a été complétée en 2017** à la demande du
groupement NEOLYS en prévision du dépôt de permis de construire du futur M8.